

Les Gueules Cassées *Sourire Quand Même*

Association fondée en 1921 reconnue d'Utilité Publique décret du 25 février 1927

NUMÉRO **331** OCTOBRE 2014



PARCOURS
Jeannine
Sirot-Wicker :
une dame
de cœur entre
terre et ciel
p. 20



HISTOIRE
Débarquement
de Provence :
un commando
raconte
p. 13

Sommaire



Actualité p. 4
Les dernières nouvelles
de l'UBFT

Fondation p. 9



Histoire p. 13
Débarquement de Provence :
un commando raconte



Expressions p. 18

Quand les mots se mobilisent !



Parcours p. 20

Jeannine Sirot-Wicker :
une dame de cœur entre terre et ciel



En régions p. 26

Culture p. 34

Carnet p. 36

À savoir p. 40

Organisation p. 52

Éditorial

Ne pas oublier, mais continuer à sourire

Ces derniers mois ont été marqués par d'importantes commémorations du début de la Première Guerre mondiale, à l'origine de la création de notre association, et de la libération de la France en 1944. Le 60^e anniversaire des combats héroïques de Diên Biên Phu n'a pas non plus été oublié.

Nous avons participé, avec émotion et respect, à nombre de ces manifestations pour honorer le souvenir de l'engagement, du courage et de l'abnégation de nos anciens qui méritent pleinement notre admiration.

En complément de ces actions, le colloque « Gueules Cassées, un nouveau visage », organisé les 17 et 18 octobre, au cours duquel se sont exprimées des personnalités de grande qualité, a rappelé l'apport des Gueules Cassées à la chirurgie maxillo-faciale et à la prise en compte des psycho-traumatismes de guerre.

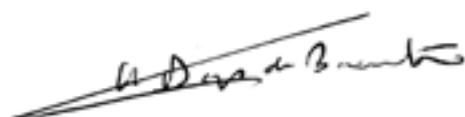
Pour que le « Droit à réparation », né des sacrifices de ces anciens, perdue au profit de ceux qui se sont sacrifiés, et se sacrifieront demain au service de la Nation, nous agissons avec détermination en liaison étroite avec le Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre et d'autres importantes associations représentatives du monde combattant afin que la refonte du Code des Pensions Militaires d'Invalidité se fasse réellement à droit constant, et que le sort des conjoints survivants des Grands Invalides soit décemment assuré.

Nous n'oublions pas pour autant notre mission première : l'aide aux blessés.

C'est ainsi qu'au mois d'août dernier, un grand blessé du Mali et sa compagne ont passé quelques jours au Coudon où ils ont pu apprécier l'ambiance chaleureuse et de franche camaraderie qui règne entre nous, toutes générations confondues. Ils ont pu constater, comme tous ceux qui ont eu récemment l'occasion de fréquenter notre beau domaine, que les ambitieux travaux de notre EHPAD progressent conformément aux prévisions.

Les années passent, mais les Gueules Cassées savent conserver leur solidarité et leur joie de vivre et les communiquer à leur entourage. ■■■■■

Henri Denys de Bonnaventure
Président de l'Union des
Blessés de la Face et de la Tête
« Les Gueules Cassées »



Actualité

Les dernières nouvelles de l'UBFT

Réceptions, inaugurations, cérémonies du souvenir et aides au monde médical, l'actualité de l'UBFT et de ses représentants a été riche en événements ces dernières semaines.

Les anciens combattants au ministère de la Défense



*Jean-Yves Le Drian,
ministre de la Défense,
et Henri Denys
de Bonnaventure,
notre président.*



8 mai 2014 : à la suite des commémorations de la victoire du 8 mai 1945, le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a reçu à déjeuner des représentants du monde combattant.

Kader Arif, secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, était également présent.



Réception à l'Élysée

22 mai 2014 : le président de la République a reçu à l'Élysée des porte-drapeaux et présidents d'associations d'anciens combattants. L'UBFT était représentée par notre président, Henri Denys de Bonnaventure, et Gilles Ménard, porte-drapeau d'Ile-de-France.



 *Michel Cosnier, maire de Château-Renault, a dévoilé la plaque en hommage à Roland Lamouret.*

Château-Renault inaugure le square Roland Lamouret

6 juin 2014 : le jour du 70^e anniversaire du débarquement, Michel Cosnier, maire de Château-Renault, a inauguré un square au nom de notre camarade Roland Lamouret, en présence de son épouse, sa famille et ses amis. Le conseil municipal de la ville et des représentants du monde combattant ont assisté à cet hommage.

Engagé dans les Forces françaises libres, puis dans la 2^e DB du maréchal Leclerc, Roland Lamouret est blessé au cours de la bataille de Paris, le 25 août 1944. Plus tard, il poursuit son engagement dans le civil : conseiller municipal de la ville pendant 36 ans, délégué régional de l'UBFT de 1974 à 1997 avant d'être nommé délégué honoraire, il participe activement à plusieurs associations d'anciens combattants. Il est décoré à

plusieurs reprises : officier de la Légion d'honneur, Médaille militaire, Croix de guerre avec palme et de nombreuses autres décorations. Il disparaît en janvier 2013 à l'âge de 90 ans.

Lors de cette cérémonie, l'UBFT était représentée par Jean Beauval, délégué régional du Centre, Georges Leplatre, porte-drapeau de la délégation et Alain Bouhier, directeur adjoint de l'Union.



Nouveau matériel à l'hôpital d'instruction des armées Bégin



Lors de l'inauguration, Maurice Gambert, président de la Fédération nationale André Maginot, qui a co-financé l'isolateur avec l'UBFT, Éric Renoux, médecin-chef de l'HIA Bégin, et Henri Denys de Bonnaventure, président de l'UBFT.



L'isolateur monoposte de reconstitution des cytotoxiques et anticorps monoclonaux.

10 juin 2014 : l'hôpital d'instruction des armées Bégin (Saint-Mandé - 94) inaugure l'arrivée d'un isolateur monoposte, matériel de pointe destiné à préparer en toute sécurité des médicaments sen-

sibles, comme des chimiothérapies. L'UBFT a participé à l'acquisition de ce matériel. Pour les patients, cet isolateur permet notamment de réduire le délai d'attente de leur traitement.

Un nouveau microscope ophtalmologique à l'hôpital d'instruction des armées Percy



Le nouveau microscope utilisé lors d'une chirurgie de l'œil.

Le 26 juin dernier, l'hôpital d'instruction des armées Percy (Clamart - 92) a inauguré l'arrivée d'un nouveau microscope opératoire d'ophtalmologie. Financé en

partie par l'UBFT, ce microscope est un outil indispensable pour une prise en charge chirurgicale optimale des blessés oculaires de guerre.



Lors de l'inauguration, de gauche à droite : le général René Perret, de l'association Les Ailes Brisées, le médecin général inspecteur Christian Plotton, directeur de l'HIA Percy, et notre président, Henri Denys de Bonnaventure.

À la mémoire des commandos d'Afrique



↳ Dépôt de gerbe en mémoire des commandos d'Afrique tombés en août 1944.

21 août 2014 : soixante-dix ans après les combats pour la libération du fort du Coudon, l'UBFT s'est jointe à la ville de La Valette-du-Var pour rendre hommage aux hommes qui y ont pris part.

Aux côtés de Christiane Hummel, sénateur-maire de La Valette, de son conseil municipal et du général Paul Rocher, notre président, Henri Denys de Bonnaventure, et notre directeur général, Olivier Roussel,

ont participé à la cérémonie qui a été suivie du dépôt d'une gerbe pour les commandos d'Afrique tombés lors de la prise du fort du Coudon.

Cérémonie de la libération du Coudon



Cérémonie de la libération **du Coudon**



▲ Dans la cour du domaine.



▲ L'association Provence 44 avait sorti des véhicules et costumes d'époque.



▲ Chaleureuse accolade entre Henri Denys de Bonnaventure et Christiane Hummel.

22 août 2014 : au domaine du Coudon, l'UBFT a organisé une cérémonie en hommage à tous les hommes qui ont libéré le Coudon en août 1944.

Aux côtés de notre président, Henri Denys de Bonnaventure, s'étaient déplacés pour l'occasion Christiane Hummel, sénateur-maire de La Valette-du-Var

ainsi que des autorités civiles et militaires locales. La Musique de la Légion étrangère a fait l'honneur à toute l'assistance de clôturer la cérémonie par un concert.

Organisation et gouvernance de la Fondation des « Gueules Cassées »

Un précédent numéro⁽¹⁾ de ce magazine a présenté, dans ses grandes lignes, l'origine de la Fondation des « Gueules Cassées » et ses missions essentielles, aujourd'hui et dans l'avenir.

Même si les deux structures (Union et Fondation) constituent bien pour nous, Gueules Cassées, une seule et même entité en raison de leur complémentarité, elles sont, en fait, de natures juridiques différentes et donc administrées différemment. En effet, contrairement à une association, une fondation n'a pas de membres. Elle procède de la volonté de son fondateur - ici l'UBFT - de lui affecter irrévocablement les moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de ses missions statutaires, mécénat médical, mémoire, aide sociale... Sa dotation est inaliénable et imprescriptible, seuls en sont utilisés les produits financiers. Ceci conforte bien la pérennité des valeurs des Gueules Cassées et des actions qu'elles conduisent. Tout ceci implique un modèle de gouvernance sensiblement différent de celui de l'Union.

La Fondation des « Gueules Cassées » est administrée par un conseil composé de 12 membres, répartis en trois collèges :

- le collège des fondateurs, membres des Gueules Cassées :
 - Général Hubert Chauchart du Mottay, président,
 - Général Bertrand de Lapresle, secrétaire du conseil,
 - Général Jean Salvan,
 - Général Luc Beaussant,
 - un siège en cours de renouvellement.
- le collège des membres de droit, nommés par l'État, représentant :
 - le ministre de l'Intérieur : préfet Jean Le Naire,
 - le ministre chargé du budget : Bernard Gaudillère,
 - le ministre chargé des anciens combattants : médecin général inspecteur Didier Lagarde, ancien directeur de l'Institut de Recherche Biomédicale des Armées (IRBA),
- le collège des personnalités qualifiées :
 - Docteur Marie-Andrée Roze-Pellat, vice-présidente,
 - Michel Jacquet, trésorier,
 - René Ala, ambassadeur de France,
 - Général Jean Droniou.

Pour le traitement des affaires courantes, le conseil élit un bureau constitué du président, d'un vice-président, d'un trésorier et d'un secrétaire.

La Fondation bénéficie, en outre, du soutien administratif de l'UBFT.

Le conseil est assisté, pour tout ce qui relève du mécénat médical, par un comité scientifique composé de 15 éminents médecins représentant toutes les spécialités cranio-maxillo-faciales et présidé par le professeur Jacques Philippon, neurochirurgien et membre des Académies nationales de Médecine et de Chirurgie.

Pr. Alain Bellavoire	Chirurgie maxillo-faciale
Pr. Jean-Louis Blanc	Chirurgie maxillo-faciale
Pr. Pierre Bonfils	ORL - Chirurgie cervico-faciale
Pr. Fabienne Braye	Chirurgie plastique
Pr. Henry Hamard	Ophtalmologie
Pr. Olivier Langeron	Anesthésie-Réanimation
Pr. Eric Lapeyre	Médecine physique et réadaptation
Dr. François-Xavier Long	ORL - Chirurgie maxillo-faciale
Pr. Michel Maille	Ophtalmologie
Pr. Jean-François Mathé	Médecine physique et réadaptation
Pr. Jean-Michel Mazaux	Médecine physique et réadaptation
Pr. Thierry de Revel	Hématologie
Dr. Jean-Pierre Reynaud	Chirurgie plastique
Pr. François Siberchicot	Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie

Chaque année, le comité scientifique propose au conseil le thème d'un appel à projets de recherche dont le bilan, pour l'année 2014, est présenté page 12.

**GÉNÉRAL (2S) HUBERT CHAUCHART DU MOTTAY
PRÉSIDENT DE LA FONDATION DES « GUEULES CASSÉES »**

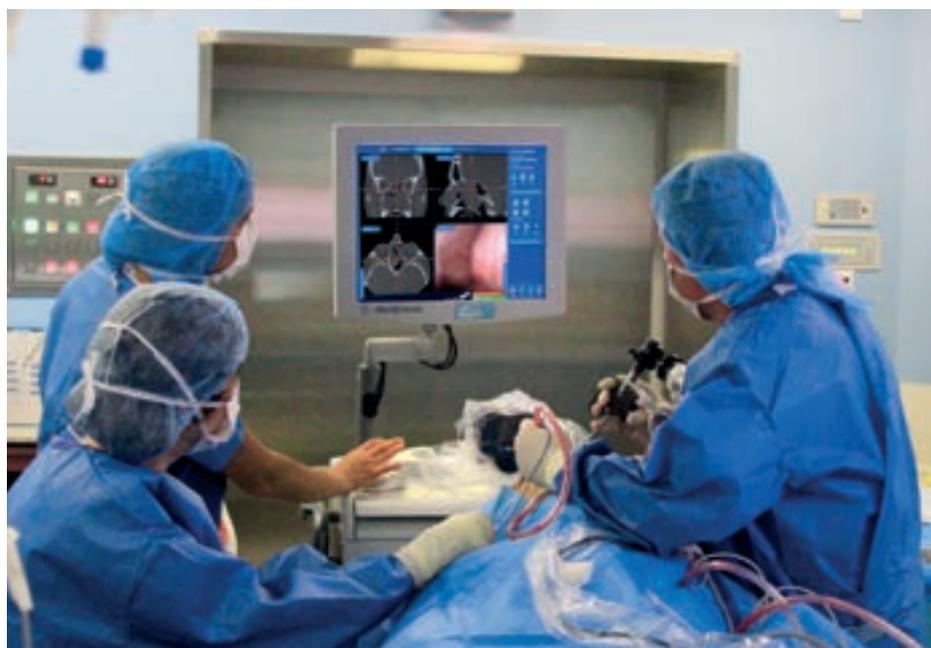
(1) n° 329 de février 2014.

Un nouvel assistant ORL à Paris Saint-Joseph

La Fondation des « Gueules Cassées » a financé un nouveau matériel de navigation assisté par ordinateur pour le service ORL du groupe hospitalier Paris Saint-Joseph. *Explications.*



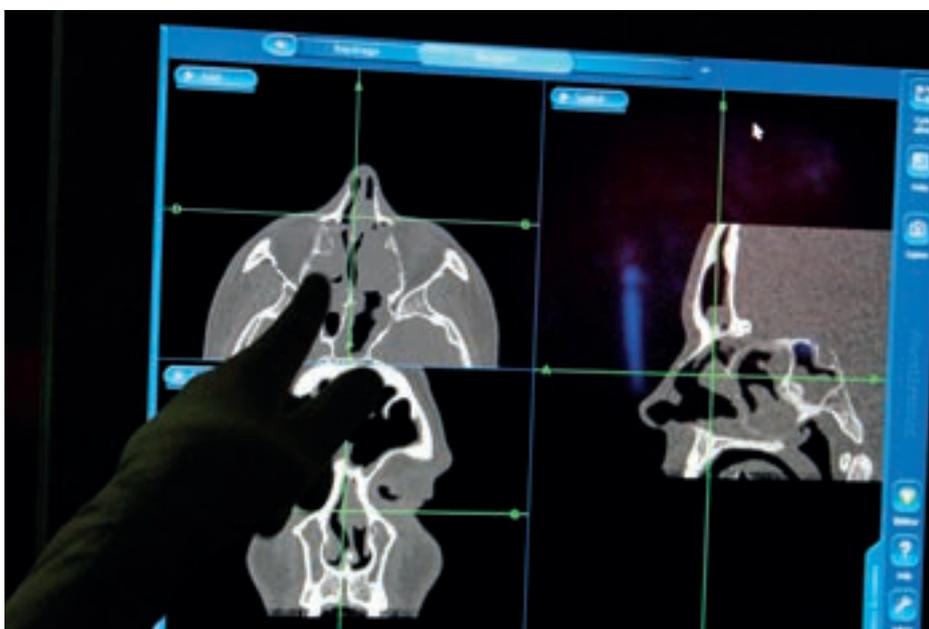
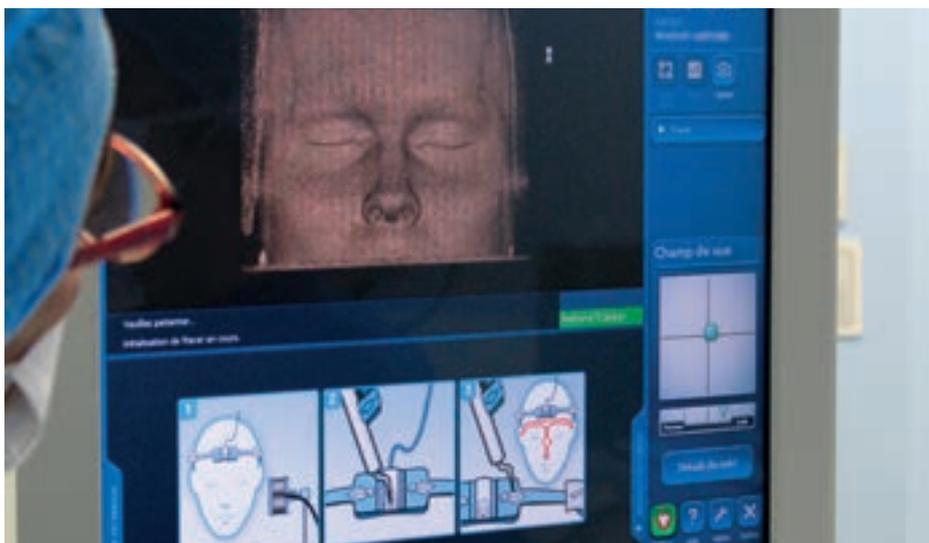
DAVID EBBO EST MÉDECIN ADJOINT AU SERVICE ORL ET CHIRURGIE CERVICO-FACIALE DU GROUPE HOSPITALIER PARIS SAINT-JOSEPH, SPÉCIALISTE EN RHINOLOGIE. IL EST MEMBRE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE RHINOLOGIE.



▲ Sur l'écran du navigateur figurent trois vues du scanner du patient ainsi que l'image filmée en direct par l'optique chirurgicale.

Depuis cet été, le service ORL et chirurgie cervico-faciale de Paris Saint-Joseph (GHPSJ) dispose d'un nouvel « assistant » pour ses interventions chirurgicales. Le docteur David Ebbo, qui utilise ce nouveau matériel depuis cet été, explique : « C'est en quelque sorte le GPS du chirurgien. La navigation constitue une aide dans les cas difficiles, car elle permet de repérer précisément la progression de l'acte chirurgical. » Ce navigateur est composé d'un écran,

relié à un ordinateur et à un digipointeur. En pratique, le médecin entre dans l'ordinateur le scanner du patient, via un CD-Rom ou une clé USB. La machine numérise les images et en fait des coupes millimétriques. Avant l'opération, il faut placer un repère électromagnétique sur le front du patient. Grâce à des ondes électromagnétiques qui relient les instruments du chirurgien à l'appareil, ceux-ci apparaissent à l'écran, sur l'image du scanner du patient.



Le repère électromagnétique est fixé sur le front du patient. C'est lui qui va permettre d'enregistrer les instruments chirurgicaux afin qu'ils apparaissent sur l'écran du navigateur lors de l'intervention.

Sur chaque image, le repère central indique la position de l'instrument chirurgical.

Une sécurité supplémentaire

Cette technologie a été spécifiquement développée pour la chirurgie ORL. Si elle ne remplace pas le chirurgien, loin s'en faut, elle apporte une sécurité supplémentaire en permettant de pallier aux difficultés de repérage.

« Lorsque j'opère, mon champ d'action se trouve entre la base du crâne et l'œil. En intervenant sur une tumeur, par exemple, je peux vérifier avec le pointeur de la navigation si je suis très précisément au bon endroit, afin que cela ne déborde

par sur un organe noble. »

L'écran du navigateur permet également de relayer, en couleur, les images filmées par la caméra placée sur l'optique chirurgicale. Une sauvegarde complète de l'intervention peut ainsi être conservée.

Si la navigation assistée par ordinateur existe depuis les années 90, elle s'est réellement généralisée depuis une dizaine d'années.

Des liens forts entre les Gueules Cassées et Paris Saint-Joseph

Le partenariat entre les Gueules Cassées et le groupe hospitalier Paris Saint-Joseph date de plusieurs années. Il a notamment donné lieu, en 2001, à la création d'un Institut des pathologies de la face et de la tête (IPFT). Les Gueules Cassées ont également financé pour l'hôpital en 2010 une IRM de forte puissance. Une partenariat amené à se développer avec l'enseignement de l'implantologie et le développement de la recherche médicale sur les maladies de la tête et du cou.

La Fondation et la recherche médicale

La Fondation a poursuivi en 2014 son œuvre de mécénat médical, soutenant à la fois la recherche par l'octroi de bourses d'études (représentant près de 75 % des sommes allouées) et l'achat de matériel utile au diagnostic et au traitement de certaines affections.

Si l'on fait le bilan des dix dernières années de fonctionnement, il faut constater que les demandes d'aides ont augmenté régulièrement, traduisant une reconnaissance de l'activité de mécénat original car s'adressant à des disciplines peu aidées par d'autres fondations. C'est assurément la raison essentielle pour laquelle la Fondation des « Gueules Cassées » s'est vue décerner en 2012 la médaille d'or de l'Académie nationale de Médecine.

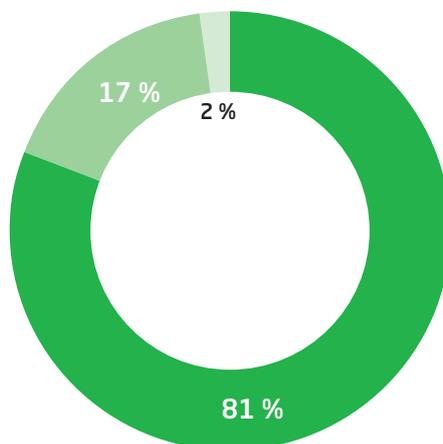
Ce mécénat recouvre en effet des domaines variés (dont attestent les schémas ci-contre) mais tous orientés vers la réparation physique et fonctionnelle des traumatismes crano-faciaux.

Par ailleurs, la participation à des congrès scientifiques n'a fait qu'augmenter et mieux percevoir le rôle essentiel joué par notre Fondation.

Rappelons que depuis sa création, la Fondation des « Gueules Cassées » a soutenu 300 projets de recherche pour un montant de 8,5 millions d'euros et, pour 2014, le mécénat s'élève à 1,5 million d'euros.

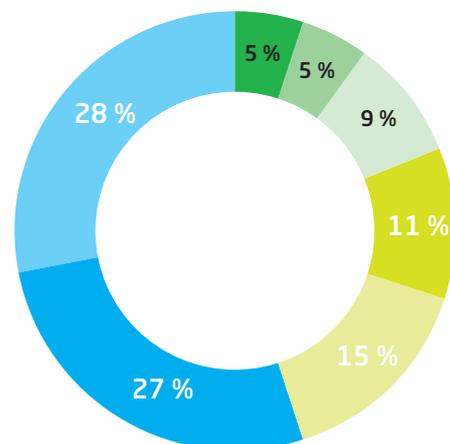
PROFESSEUR JACQUES PHILIPPON
PRÉSIDENT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

RÉPARTITION DU MÉCÉNAT DE LA FONDATION EN 2014



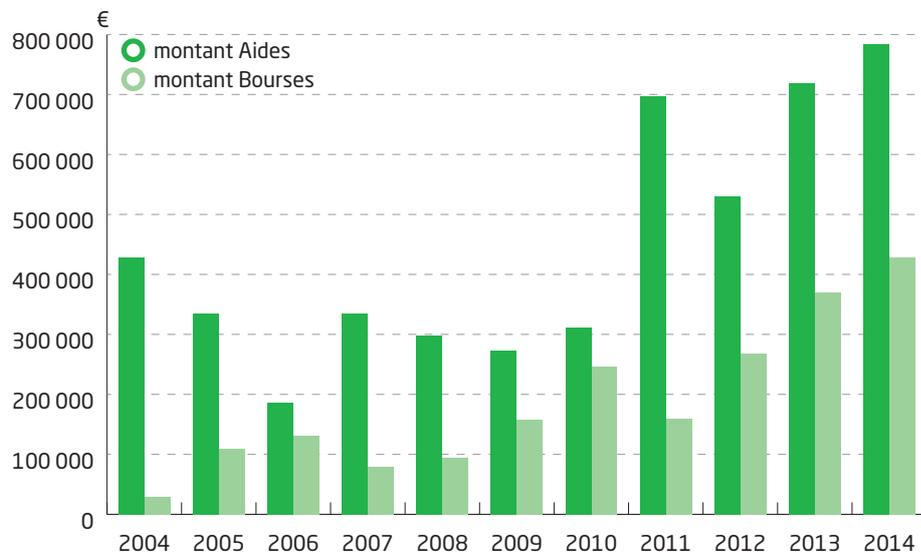
- Aides et bourses (appel à projets) : 81 %
- Matériel : 17 %
- Congrès : 2 %

LES BOURSES ET PROJETS, PAR DISCIPLINE, SOUTENUS EN 2014



- Biologie : 5 %
- Ophtalmologie : 5 %
- Chirurgie plastique : 9 %
- Médecine physique et réadaptation : 11 %
- ORL : 15 %
- Réanimation-anesthésie : 27 %
- Chirurgie maxillo-faciale et plastique : 28 %

MONTANT DES AIDES ET BOURSES 2004-2014



Histoire

Débarquement de Provence : un commando raconte

Au mois de juin 2014 ont eu lieu les cérémonies de commémoration du débarquement de Normandie, il y a 70 ans. Un autre débarquement, moins connu, allait néanmoins changer le cours de l'Histoire : celui de Provence, intervenu le 15 août 1944. Une de nos Gueules Cassées, ancien membre du 1^{er} commando d'Afrique, évoque cette opération qui a permis, depuis le Cap Nègre, de libérer le fort du Coudon, La Valette-du-Var, Toulon et tout le sud-est de la France.





 Exercice de débarquement des commandos d'Afrique.

De Toulon à Alger en passant par l'Espagne

Pour notre future Gueule Cassée, tout commence fin 1942 par quelques affiches exhortant la population varoise à prêter son concours aux troupes allemandes, qui ont envahi la zone Sud. Des affiches que ce jeune étudiant toulonnais et ses camarades arrachent sitôt placardées... Jusqu'au jour où un anonyme leur conseille de ne retourner ni à leur école, ni chez eux, car l'occupant les y attendait. Reste alors une seule issue : prendre le maquis. Sans hésitation, il part en direction de Saint-Nazaire-le-Désert, près de Nyons, où il fait la

connaissance d'une femme parlant avec un accent étranger, qui se présente comme étant Brigitte Lecontre. Elle lui demande ce qu'il est venu faire là et le prie de bien vouloir porter une lettre à un paysan dans la région. Elle lui indique par ailleurs que « des colis partent pour l'Espagne ». Il apprendra plus tard qu'il s'agissait de Virginia Hall, une Américaine dont les activités d'espionnage jouèrent un grand rôle au service de la Résistance. Il décide de partir pour l'Espagne sans papiers, afin de ne pas pouvoir être identifié au cas où il se ferait prendre par la police de Franco, ce qui ne manque pas de se

produire. Il sera rapidement relâché grâce à l'intervention de l'ambassade anglaise à laquelle son nom avait été communiqué. L'ambassade, qui livre deux sacs de blé ou de farine en échange de chaque prisonnier libéré, lui indique qu'il pourra embarquer à bord d'un bateau en partance pour l'Angleterre. Mais le destin en décide autrement et, le jour venu, notre jeune maquisard se retrouve par erreur à bord d'un bateau en partance pour l'Afrique du Nord. Débarquant à Staoueli, dans la banlieue d'Alger, il fait connaître aux autorités son souhait d'être parmi les premiers « Évadés de France » à rentrer en métro-



 **Le capitaine Paul Ducournau.**

pole et se voit affecté aux commandos, composés de quelques Espagnols, de Français de métropole et surtout d'Afrique du Nord ainsi que d'Évadés de France. C'est l'époque où ces commandos, nés en 1943 des Corps francs d'Afrique, commencent à former les Forces françaises libres (FFL).

Une formation au pas de charge

Close-combat, parcours du risque, entraînement au tir, marches nocturnes de 10 km en une heure avec équipement lourd, entraînement à la mer... notre nouveau commando fait ses armes au sein du 1^{er} commando d'Afrique, sous les ordres du capitaine Ducournau, qui participera aux opérations du débarquement en Provence. Il se souvient qu'un jour, un tir de mitrailleuse dévié par l'instabilité du terrain tua deux de ses camarades au cours d'un exercice de rampage sous des barbelés effectué sous tir réel. Mais le même exercice reprend le lendemain, car nécessité fait loi. Cet entraînement intensif se poursuit jusqu'au départ du 1^{er} commando d'Afrique, le 29 décembre 1943, pour la Corse puis l'île d'Elbe où il poursuivra de longs mois de combats jusqu'au débarquement en Provence, dans la nuit du 15 août 1944.

Le débarquement de Provence

Il est 0 h 30 lorsque le capitaine Ducournau et 35 hommes placés sous

son commandement débarquent au pied des falaises du Cap Nègre, abruptes et constituées d'une roche instable. Leur objectif : neutraliser les canons allemands placés en haut des falaises. Au terme d'une progression particulièrement difficile, les hommes du 1^{er} commando d'Afrique auront la surprise de constater que les canons ont été entretemps déplacés. Progressant depuis Le Lavandou vers La Londe et Hyères, ils connaissent leur premier accrochage sérieux à La Fossette, où ils doivent éliminer un *blockhaus* installé dans la campagne environnante. Parvenus à Pierrefeu-du-Var, ils constatent que les troupes allemandes n'occupent pas tout le terrain, mais quelques points stratégiques.

La prise du fort du Coudon

La progression en direction de Toulon se poursuit à vue, dans une végétation assez rase. Elle s'effectue de manière très diluée – un homme par-ci, un homme

[suite page 16](#)

Portrait d'un ancien commando

Jean-Louis Posière grandit en Provence, tout d'abord à La Londe, jusqu'à l'âge de 15 ans, puis à Hyères, où il effectue une partie de ses études scolaires, avant de les poursuivre au lycée Rouvière de Toulon. Il effectue une carrière militaire de 1943 à 1960, prenant part notamment aux guerres d'Indochine et de Corée, puis quitte l'uniforme pour entrer comme cadre dans le groupe Elf, à Pau. Il est aujourd'hui retraité près de Rouen.

Jean-Louis Posière est officier de la Légion d'honneur, Médaillé militaire, chevalier dans l'Ordre national du Mérite, Croix de Guerre 1939-1945, Croix de Guerre TOE, titulaire de la Valeur militaire, de la Médaille de Corée et de la Silver Star.



Jean-Louis Posière est décoré de la Croix de Guerre par le général de Monsabert, à Toulon, lors du deuxième anniversaire de la Libération.



 *Entraînement au débarquement des commandos d'Afrique.*

Les Évadés de France

par-là -, de sorte à ne pas apparaître comme un groupe aux yeux de l'armée allemande. Le 1^{er} commando d'Afrique parvient ainsi le 21 août au pied du fort du Bau Pointu, au Coudon, où il est rejoint par le 3^e commando, avec pour objectif de pénétrer à l'intérieur du fort, tenu par l'ennemi. L'opération est délicate, en raison de la hauteur du mur d'enceinte et de la nécessité de ne pas attirer l'attention. Les commandos l'escaladent donc pieds nus et, parvenus à hauteur d'un trou de guetteur, voient le capitaine Ducournau y lancer quelques grenades. L'effet de surprise est total. Le commando découvre à l'intérieur du

De 1941 à 1943, ils sont plusieurs milliers à quitter la France pour tenter de rallier les Forces combattantes d'Afrique du Nord en passant par l'Espagne. Pilotes, marins, résistants, Juifs pourchassés, réfractaires au STO, ouvriers, paysans, étudiants... tous sont volontaires pour libérer leur patrie, la France. Ils franchissent les Pyrénées et, pour la plupart d'entre eux, se font arrêter et emprisonner dans les geôles sinistres du général Franco. Considérés comme terroristes, ils sont traités comme tels et soumis à la brutalité d'un régime concentrationnaire. Beaucoup d'Évadés de France - parmi lesquels Jean-Louis Posière - sont assistés par l'ambassade de Grande-Bretagne et peuvent quitter l'Espagne par petits groupes *via* Gibraltar ou Lisbonne pour rejoindre Londres. À partir de 1943, c'est la Croix-Rouge française qui négociera directement le départ des Évadés, échangés contre des cargaisons de blé et de phosphate.



*En août 1944,
un convoi maritime allié
à l'approche des côtes
du sud de la France.*

Pour en savoir plus

- **Le débarquement de Provence**, par Jacques Robichon, Robert Laffont
- **La bataille et la libération de Toulon**, par Paul Gaujac, Nouvelles éditions latines
- **Commandos d'Afrique, de l'île d'Elbe au Danube**, par Patrick de Gmeline, Presses de la Cité
- **L'espionne, une Américaine dans la guerre**, par Vincent Nouzille, Fayard

fort deux pièces d'artillerie ainsi qu'un radar de forte puissance. En effet, la situation du fort du Coudon à 700 m d'altitude permettait à l'armée allemande de couvrir toute la rade de Toulon, constituant pour elle un avantage stratégique qu'il importait de neutraliser. Les hommes du 1^{er} et du 3^e commando d'Afrique laissent alors des tirailleurs algériens prendre position dans le fort et partent pour d'autres opérations

visant à entrer dans La Valette-du-Var et dans Toulon, ce qui sera chose faite trois jours plus tard.

La remontée vers l'Allemagne

Pour notre future Gueule Cassée, les choses ne s'arrêtent pas là, puisqu'il quitte le 1^{er} commando d'Afrique pour prendre le commandement d'un groupe du 6^e régiment de tirailleurs sénégalais, relevés et remplacés par des Européens

car ils souffraient considérablement du froid. Le groupe remonte progressivement, depuis la Provence, en direction de l'Alsace jusqu'au mois de janvier 1945, franchissant le Rhin le 23 avril. C'est au cours de combats menés dans la région de Strasbourg que notre Gueule Cassée sera blessée à la colonne vertébrale et à la tête.

JEAN-CHRISTOPHE HÉDOUIN

Quand les mots se mobilisent !

BRANLE-BAS DE COMBAT



« **Mettre en branle** » signifie mettre en mouvement et « **mettre la vie en branle** » avait par le passé le sens d'une mise en danger. « **Mener le branle** » voulait dire « **mener la danse** » au sens propre et figuré, parfois en semant la pagaille.

Dès le XVII^e siècle apparaît dans la marine l'ordre de mettre bas les branles, ces hamacs sur lesquels dorment les matelots, tirant leur nom du roulis et du tangage. Au « branle-bas de combat », le matelot réveillé replie son hamac le long du bastingage et se met en ordre de bataille.

Au XIX^e siècle, le branle-bas de combat désigne le mouvement parfois désordonné précédant toute opération militaire ou non.

Quoi qu'il en soit, toutes ces locutions évoquent une énergie bien inconnue de ceux qui... coincent la bulle !

« Yves entendit au-dessus de lui faire le branle-bas du soir, tous les hamacs qui s'accrochaient, et puis le premier cri des hommes de quart marquant les demi-heures de la nuit. »

PIERRE LOTI, *MON FRÈRE YVES*.



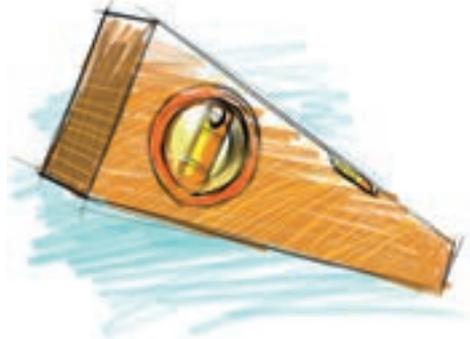
BATTRE LA CHAMADE

Il n'est pas étonnant que l'expression prenne source au XVI^e siècle en Italie, berceau de *Romeo et Juliette*... « *Ciamada* », issu du verbe signifiant **appeler**, fut rapidement associé à la sonnerie de trompette ou à la batterie de tambour notifiant à l'ennemi que l'on souhaitait se rendre, du moins parlementer ou obtenir une trêve pour ramasser ses morts.

Bientôt, le signal sonore fut doublé d'un tissu de couleur blanche que l'on agitait. Se rendre à l'ennemi est une lourde épreuve qui fait battre fort les cœurs dans les poitrines. Cette même sensation anime les amoureux à la pensée ou à la vue de l'être aimé et si l'amour désarme... il faut se rendre à lui sans condition !

Le cœur de nos voisins allemands, lui, ne bat pas la chamade, mais ils ont, plus bucoliquement, « des papillons dans le ventre. »

COINCER LA BULLE



Les bâtisseurs connaissent évidemment le niveau, ce court cylindre contenant une bulle d'air baladeuse qui, bien calée entre deux repères, atteste la parfaite horizontalité ou la verticalité d'une construction.

L'expression « coincer la bulle » semble venir des artilleurs. Le mortier d'artillerie contenait une plaque qui devait être parfaitement horizontale pour que l'engin soit opérationnel. Un niveau intégré

permettait de le vérifier. Ainsi prêt, l'artilleur n'avait plus qu'à attendre les ordres. Que pouvait-il dès lors faire sinon prendre la position horizontale et... faire un petit somme ?

Marins et aviateurs n'étaient pas en reste, revendiquant aussi l'expression en raison de la position parfaitement horizontale du guetteur et de la technique consistant à bloquer la bulle d'air dans le compas pour qu'elle n'en gêne

pas l'usage. Quoi qu'il en soit, le guerrier au repos, rêvant à ses amours lointaines, fait battre la chamade à son cœur !

« Cette nuit, le mécano, Louis et moi, nous n'avons pas fermé l'œil pendant que vous, vous étiez en train de coincer la bulle. »

RAYMOND THIRY,
MA MISSION AU TIBESTI À BORD DU DC4

DE BUT EN BLANC

L'art du tir est à la source de cette expression née au XVII^e siècle. La butte était le monticule supportant le canon et le blanc désignait la cible à atteindre. Le tireur cherchait la trajectoire la plus courte, droite et donc rapide possible. L'art de tirer rapidement a glissé vers celui de parler sans détour, brusquement. On trouvait également l'expression « de pointe en blanc », la pointe désignant toujours l'endroit depuis lequel on visait. Nos amis italiens ont d'ailleurs conservé cette version en utilisant « di punto in bianco » pour exprimer la même idée d'impromptu.

Et « pointer » revêt de nos jours ce sens de viser dans le langage des joueurs de boules, autres tireurs d'élite !



« Le canon des arquebuses butières peut porter de but en blanc mille pas ou environ. »

PIERRE RICHELET,
GAÏA, TRAITÉ DES ARMES

« Mais venir de but en blanc à l'union conjugale, ne faire l'amour qu'en faisant le contrat de mariage (...) »

MOLIÈRE,
LES PRÉCIEUSES RIDICULES

Parcours

Jeannine Sirot-Wicker :

une dame de cœur
entre terre et ciel

La vie des autres, titre d'un grand film contemporain, est aussi un leitmotiv pour Jeannine Sirot-Wicker, aujourd'hui âgée de 93 ans, qui n'a eu de cesse, sa vie durant, de veiller sur celle des autres. En civil comme sous l'uniforme, en temps de guerre comme en temps de paix.





Les « filles de l'air »

La TAI affecte sur ses vols des hôtes diplômées pour la plupart de l'école des IPSA (Infirmières parachutistes secouristes de l'air) de la Croix-Rouge, vivier dans lequel l'armée de l'air, Air France et d'autres compagnies prélèvent leurs premières convoyeuses, taillées pour l'aventure... mais toujours en gants blancs !

« Vous devez être des soignantes navigantes. Des femmes qualifiées, sportives mais aussi élégantes. »
Ainsi s'exprimait Liliane de Vendevre, directrice des IPSA, lorsqu'elle recrutait ses « filles ».

« J'ai vécu des moments exaltants et d'autres dramatiques. Le seul acte que j'ai toujours refusé d'accomplir, c'est de tuer. »

Pour la patrie et l'aventure

La Première Guerre mondiale est encore très présente à l'esprit de tous les Français lorsque naît Jeannine. Ses grands-parents et parents, alsaciens et lorrains, connaissent le sort réservé à ces régions frontalières particulièrement exposées lors des conflits. Pour eux, défendre la patrie est un idéal et une réalité : le père de Jeannine, Gabriel, s'est engagé volontaire au 21^e RI dès 1914.

Bon sang ne sachant mentir, Jeannine fait « feu des quatre pattes », selon sa propre expression, dès l'adolescence. Placée en pension, elle fugue. Frappée par les prédictions paternelles concernant une guerre prochaine, elle suit de près l'actualité. Elle a 18 ans lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate et part en Touraine avec son père qui travaille à la SNCF. Ils échappent de peu au bombardement de la gare de Saint-Pierre-des-Corps, sautent

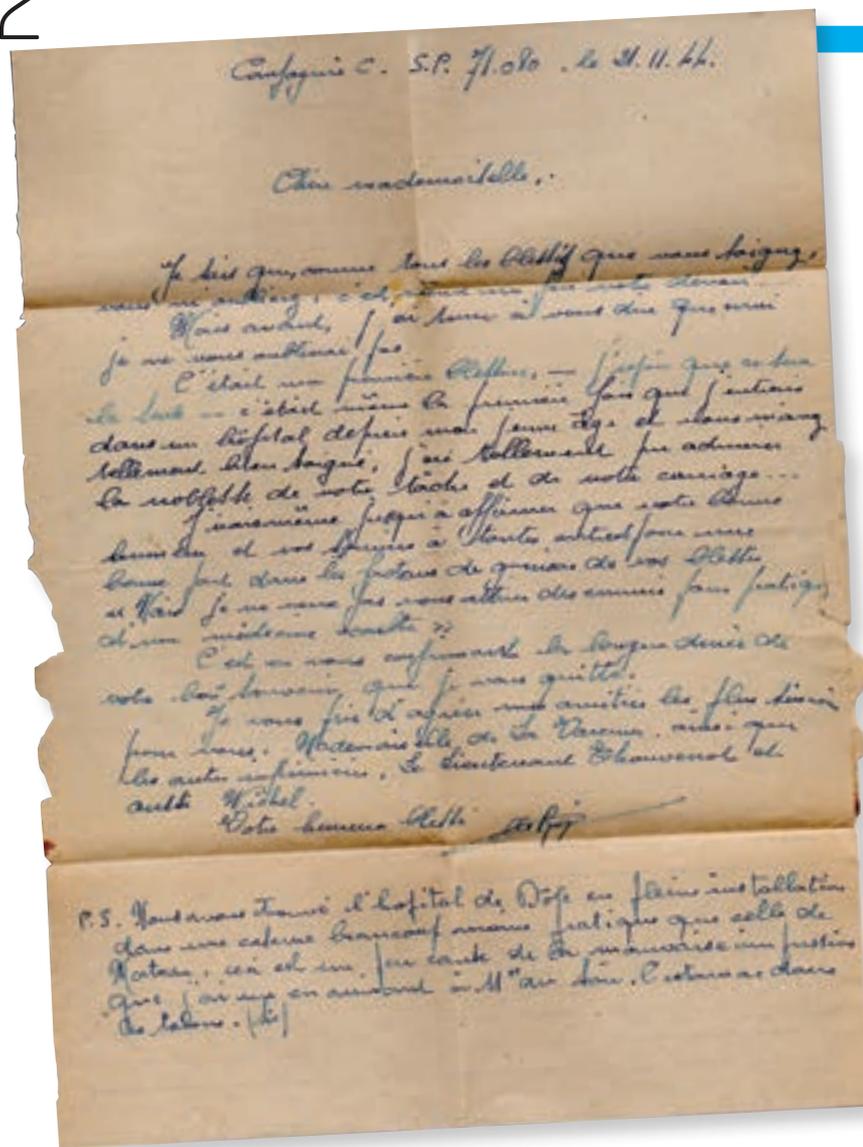
dans un train au hasard, lequel s'avèrera retourner... à Paris occupé.

Déterminée à entrer dans la lutte, elle décide d'intégrer l'école d'infirmières Amyot à Montrouge. Ces années d'internat cette fois l'enchantent et, avec ses compagnes, elles se passent des livres anglais « sous le manteau ». Le week-end, en famille, elle écoute avidement Radio Londres : « *J'avais vraiment envie d'aller à la guerre.* » Elle a hâte d'en découdre et si servir son pays est une motivation très forte, vivre l'aventure en est une autre, pas moindre...

Dès ses études terminées, elle intègre la Croix-Rouge suisse pour veiller sur les enfants évacués des zones de bombardement vers Saint-Laurent du Jura. Il lui faut peu de temps pour entrer en contact avec les FFI, le « Groupe Pierre » du lieutenant Poirier. Elle en informe son père mais ils ne l'avoueront à sa mère que plus tard, pour ne pas l'inquié-

ter... Il y a de quoi en effet : hébergée dans l'hôtel isolé qui sert de QG aux différents maquis locaux, elle soigne les blessés et transporte du courrier. Elle participe à l'assaut de Bonlieu intervenu à la suite des combats des Rousses, le 28 juillet 1944. « *J'ai vécu des moments exaltants et d'autres dramatiques. Le seul acte que j'ai toujours refusé d'accomplir, c'est de tuer.* » Elle rejoint bientôt un autre maquis, accueillie par un lieutenant d'aviation dont elle garde un souvenir reconnaissant. Avec eux, elle trouve en effet à se dévouer pleinement : un groupe de médecins, chirurgiens et infirmières crée avec les moyens du bord l'hôpital clandestin des Crozets, destiné à soigner les maquisards du Jura.

Pour sa valeur et son courage, Jeannine est citée à l'ordre du régiment et se verra attribuer la Croix de Guerre le



**Lettre d'un blessé à Jeannine,
le 21 novembre 1944.**

nous apportions aux combattants blessés un réconfort et un espoir qui rendaient la relation exceptionnellement forte. » Du jour au lendemain, Jeannine quitte tout pour embarquer à bord d'un cargo grec transportant des émigrés vers l'eldorado australien, de Naples à Melbourne via de multiples escales... La traversée est une véritable épopée, le cargo est surchargé de familles misérables, épuisées, souffrantes, une mutinerie de l'équipage éclate à Alexandrie. Et seulement trois infirmières pour prendre soin de ces « boat people »... Tentée un instant de rester en Australie, Jeannine rentre pourtant en France avec, désormais, un seul rêve en tête : voler.

Une vocation assouvie dans les airs

Dans les années 50, le recrutement des hôtesses de l'air est extrêmement strict et la condition de l'âge constitue un écueil pour cette jeune femme qui vient juste de passer la trentaine lorsqu'elle pose sa candidature. Pourtant, elle retient l'attention d'une compagnie

26 mars 1945 par le colonel Dessous, gouverneur militaire de Lyon et chef régional des FFI.

D'Alsace en Australie, sur terre et sur mer

Lorsque la première armée française du général de Lattre, débarquée dans le Midi de la France, remonte vers l'est, Jeannine s'engage dans l'armée. Affectée comme infirmière chef d'équipe AFAT avec « les Africaines » - celles qui viennent d'Afrique du Nord - à l'hôpital d'évacuation militaire HME 411, elle fait ainsi toute la campagne d'Alsace, franchissant le Rhin pour atteindre Spire, suivant l'avancée des troupes dans les gros GMC. « C'était très rude, nous travaillions comme des dingues, 32 heures

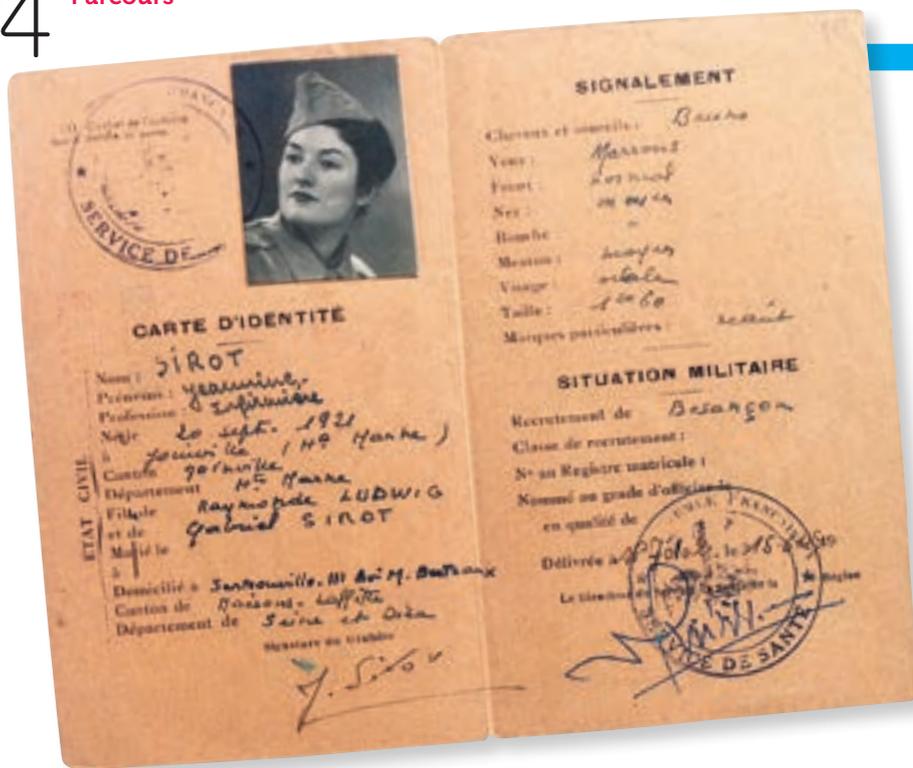
d'affilée, parfois plus. Je me souviens surtout de la trouée de Belfort. »

Elle n'a en revanche pas vraiment de souvenirs du débarquement ni de la libération de Paris : « Nous étions loin de la Normandie et de la capitale. Pour nous, c'était une information abstraite. »

Elle demeure dans l'armée quelques mois encore après l'armistice, à Bad Kreuznach. « Je me sentais désespéré. J'aimais le baroud et rester militaire sans faire la guerre ne me tentait pas. » Pour rassurer la famille, elle accepte des postes « tranquilles » mais ne tient pas en place. Après quelques années passées en service de cancérologie dans une clinique spécialisée, elle reprend le chemin de l'aventure... « Je ne me sentais pas aussi utile auprès des malades civils;



**La carte d'identité du Service
de santé de la Résistance.**



« Les périodes passées sous l'uniforme auront été les plus heureuses de ma vie. »

fraternité civils et militaires, techniciens et soignants.

Saigon-Paris :

« le pont aérien de la douleur »

C'est ainsi qu'est caractérisée cette noria d'appareils qui volent à l'aller avec des passagers et, sitôt arrivés à Saigon, se transforment en hôpitaux volants pour accueillir ceux que l'armée nomme les « irrécupérables » qu'il faut évacuer au plus vite vers la métropole. « Nous répondions à l'appel dans l'atmosphère lourde de cette aube de retour si attendue, si espérée par ceux que l'on nous confiait. Nous ne sentions rien de notre fatigue. Dernier briefing, lecture d'une check-list ne ressemblant à aucune autre : chaque numéro correspondait à une précaution spéciale pour un blessé, un médicament à administrer, un pansement à refaire... » Les avions sont toujours à l'heure, assurant sans répit le relais avec

les hôpitaux et les transferts sont admirablement préparés par les médecins, infirmiers et militaires.

« L'échelle était enfin retirée, séparant ceux qui restaient de ceux qui partaient. Cet "au-revoir"-là était lourd de sens... Ces hommes avaient laissé une grande part d'eux-mêmes sur cette terre d'Indo. Je ne pourrai jamais oublier ces garçons aveugles embarquant dans un avion qu'ils ne voyaient pas et qui allait les arracher à une terre où avait commencé pour eux la nuit définitive... »

Les équipages veillent sur eux dans des conditions éprouvantes. Les avions non pressurisés doivent changer d'altitude fréquemment, provoquant des syncopes, redescendant dans les turbulences pour y remédier. La chaleur est étouffante pendant la mousson, les cyclones malmenent appareils et passagers, l'odeur est rendue irrespirable par les blessures,

la sprue et la dysenterie, la souffrance est à son comble chez ces hommes aux portes de la mort. Les escales et leurs transbordements sont pénibles, risqués. On triche : les tuberculeux sont dotés de doubles dossiers pour tromper les contrôleurs sanitaires car il est théoriquement interdit de les débarquer. « Nous priions pour qu'ils ne toussent pas au moment de passer, nous les cachions autant que possible. Après la nuit passée dans les immenses hôtels de Karachi ou du Caire, j'avais toujours la hantise d'en oublier un. » L'énergie de l'espoir dépasse celle du désespoir : jamais un seul avion ne sera mis en quarantaine et les équipages ne pensent pas un instant à ce que cette contagion peut signifier pour eux...

« Lorsque enfin, à Orly, "nos" malades étaient partis, la fatigue nous laissait hébétés avec pourtant au cœur une joie profonde : celle d'avoir aidé un peu à redonner l'espoir, à ramener la vie. Comme Cronin, nous avions découvert notre "Citadelle" et elle avait aussi un créneau ouvert sur le ciel. »

Jeannine Sirot-Wicker restera à la TAI après le conflit en tant que chef-hôtesse, assurera de nombreux longs courriers, dont des vols inauguraux comme celui de la ligne Paris-Tananarive avec le général de Gaulle. Elle assurera ensuite la formation des hôtesse en vol et au sol. La médaille de l'aéronautique viendra récompenser son engagement.

« Les périodes passées sous l'uniforme auront été les plus heureuses de ma vie », dit aujourd'hui cette femme discrète, toujours aussi droite, énergique, passionnée par l'actualité du monde, qui fut témoin d'un grand pan de l'histoire du XX^e siècle.

ISABELLE COUSTEIL



 Aujourd'hui, Jeannine Sirot-Wicker entourée de ses souvenirs.
Au premier plan, une maquette d'avion de la TAI.

Réunions régionales : le tour de France continue

Comme chaque année, les réunions régionales sont l'occasion pour les administrateurs de présenter aux camarades des différentes délégations régionales le bilan et les perspectives de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête ainsi que de la Fondation des Gueules Cassées.

Ces journées de rencontres, de partages et d'échanges sont des moments importants dans la vie d'une délégation.

Au cœur des sujets abordés concernant l'association : l'aide aux membres dans toutes ses composantes, aides financières, téléassistance, décorations et défense de nos camarades dans le cadre du droit à réparation et des pensions militaires d'invalidité.

Nos domaines ne sont pas oubliés : Moussy, et la décision de fermeture et de vente prise lors de la dernière assemblée générale, et le Coudon, avec les avancées des travaux de construction et d'agrandissement de notre EHPAD qui pourra accueillir à terme 111 personnes âgées dépendantes.

Côté Fondation, ces réunions permettent d'apporter des informations précises sur sa forte implication, d'une part dans le soutien aux hôpitaux, comme la participation au financement d'un PET-IRM à l'Institut de la Mémoire et de la Maladie

d'Alzheimer à l'hôpital de La Pitié-Salpêtrière ou d'un digipointeur au service ORL de la Fondation Hôpital St-Joseph de Paris.

La Fondation apporte, d'autre part, son soutien à la recherche médicale à travers l'attribution de plusieurs dizaines de bourses. Celles-ci sont allouées à des chercheurs dont les dossiers sont préalablement sélectionnés par le comité scientifique et dont les recherches sont orientées principalement vers les pathologies cranio-faciales.

Les réunions se terminent par des informations sur différents sujets : nos ressources, la Française des Jeux, le dossier « Blessé pour la France, Blessé par la France : 30 propositions » et la mission du Centenaire.

BÉNODET - 9 SEPTEMBRE 2014



▲ La délégation de Bretagne sous son plus beau jour.



▲ Joyeux moment de détente et de partage à l'apéritif.



▲ Les organisateurs de cette belle journée : les délégués Pierre Merglen, Lucien Goragner et Lucien Flamant.



▲ La délégation de Normandie par temps... normand!



▲ Le général Hubert Chauchart du Mottay, le porte-drapeau Gilbert François et le délégué régional André Jacques.



▲ Patrice Rézeau en compagnie de notre camarade Georges Madeleine.

AJACCIO - 20 SEPTEMBRE 2014



▲ *La délégation corse au complet.*



▲ *Dépôt de gerbe par le député-maire Laurent Marcangeli.*



▲ *Un repas pris à l'ombre des arbres avec vue sur mer.*



▲ *Allez René, on pousse la chansonnette avec tes camarades Simon Riolacci et Dominique Branducci.*

TOURS - 25 SEPTEMBRE 2014



▲ La délégation Centre tout sourire sous le soleil.



▲ À la santé des Gueules Cassées.



▲ Gisèle Joblin, veuve de notre ancien porte-drapeau, entourée de Joëlle Huger et de Patrick Remm, administrateur de l'UBFT.



▲ Le délégué Jean Beauval et son épouse autour d'un sympathique repas pris avec les membres de sa délégation.

« Au Coudon, nous avons trouvé une seconde famille. »

L'accueil des blessés en convalescence est l'une des missions de notre Domaine du Coudon. Le 12 octobre 2013, Thibault Guérin, jeune sergent du 6^e génie, est grièvement blessé lors d'une opération de déminage au Mali. Cet été, Thibault et Séverine, sa compagne, ont eu l'occasion d'y séjourner une semaine.

Ce n'est que mi-août que Thibault et Séverine ont pu s'éloigner pendant quelques jours de l'hôpital d'instruction des armées Percy dans lequel est soigné Thibault depuis son retour du Mali. Aujourd'hui, un an tout juste après l'accident, Thibault n'a pas encore retrouvé l'usage de la parole. C'est Séverine, sa voix, qui raconte : « Beaucoup de souvenirs remontent à la surface, pour moi surtout, car Thibault, lui, ne se rappelle pas de cette période. Mais il continue à se battre, et il a le moral. Le séjour au Coudon lui a fait un bien fou. Sortir, après neuf mois, de ce contexte hospitalier, a été comme un cadeau, une renaissance. Avant que nous ne partions là-bas, il n'y croyait plus, je le sentais découragé, fatigué. Puis nous avons fait ces rencontres, incroyables, bénéfiques. Nous avons été accueillis au Domaine à bras ouverts. »

Leur devise « Sourire quand même » : c'est vrai !

Au Domaine, Séverine et Thibault étaient certainement les plus jeunes pensionnaires. « Certains avaient l'âge de mes grands-parents et même si la médecine n'est plus la même aujourd'hui, ils ont vécu des épreuves comparables et ils sont en vie, ils ne lâchent rien, ce sont des battants ! Cette "niaque", ils nous l'ont transmise, c'était intense. Ils font partie de notre vie pour toujours. » Depuis l'accident, il a aussi fallu apprendre à vivre avec le regard des autres, qui s'interrogent en voyant



▲ Séverine et Thibault lors de leur séjour au Domaine du Coudon.

Thibault. « Avec les Gueules Cassées, ce regard n'existe pas, tout le monde se parle, s'encourage, rit ensemble. Leur devise "Sourire quand même" : c'est vrai ! Ils nous ont raconté leurs histoires, comment ils s'en étaient sortis. Ce sont des gens rares, émouvants et précieux. »

Tout est possible...

En rentrant du Coudon, Thibault avait repris du poil de la bête. Inébranlable

soutien pour son futur époux, Séverine n'en demeure pas moins les pieds sur terre : « Il m'a fait comprendre qu'il arriverait à nouveau à conduire sa voiture, et sa moto. Pour la moto, on verra... Certes, la vie a changé, mais nous sommes vivants, plus forts de cette envie de profiter de chaque seconde gagnée. Nous n'avons plus cette existence lambda dans laquelle le moindre grain de sable peut enrayer la machine. »

Aujourd'hui Thibault est toujours soigné à l'HIA Percy, où il doit encore subir des interventions à la jambe et au crâne. Séverine fait des allers-retours entre Angers, où elle travaille, et l'hôpital, mais elle a prévu de faire venir Thibault en novembre et à Noël pour les fêtes. Et en début d'année, il pourra enfin la rejoindre définitivement et être suivi en hospitalisation de jour pour sa rééducation. À suivre...



▲ En compagnie de « Gueules Cassées » rencontrées au Coudon.

Bordeaux : des élèves de CM2 commémorent la Grande Guerre avec les Gueules Cassées



▲ Toutes les générations rassemblées pour chanter la Marseillaise.



▲ Différents objets de la Première Guerre mondiale.



▲ Présentation du carnet de guerre réalisé par les élèves.

Le 26 juin, Michel Potriquet, délégué de la région Aquitaine-Nord, a organisé une exposition permettant aux élèves de la classe de CM2 de l'école Saint-Genès de Bordeaux de présenter le « carnet de guerre » qu'ils avaient réalisé dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale et pour lequel ils avaient obtenu le 1^{er} prix du service départemental de l'ONAV-VG de la Gironde et le premier prix du comité départemental de la Légion d'honneur.

La présentation de ce carnet, témoignant de la vie difficile des soldats dans les tranchées, s'est déroulée dans le salon d'honneur de la Maison du combattant de Bordeaux en présence d'une quarantaine de membres de l'UBFT et de leurs épouses, qui avaient fait spécialement le déplacement. L'après-midi avait débuté par la projection d'un petit film de 15 minutes montrant l'élaboration de ce carnet, pour se poursuivre par la découverte d'une exposition constituée de divers objets

datant de ce conflit, comme par exemple des équipements militaires et des objets sculptés par les poilus. Nos camarades ont pu ensuite écouter les trente élèves de cette classe interpréter une chanson dont ils avaient écrit les paroles et la musique.

Jeunes et moins jeunes se sont ensuite retrouvés pour chanter ensemble la Marseillaise. Vraiment un bel après-midi d'échanges entre générations.

14 Mission 18
CENTENAIRE



PARTENAIRE OFFICIEL

FDJ®, fidèle à ses origines...



La Loterie Nationale a été créée en 1933 pour venir en aide aux blessés de guerre.

En 2014, FDJ® est partenaire du Centenaire de la Première Guerre Mondiale.

Plus de 1 500 manifestations se déroulent partout en France.

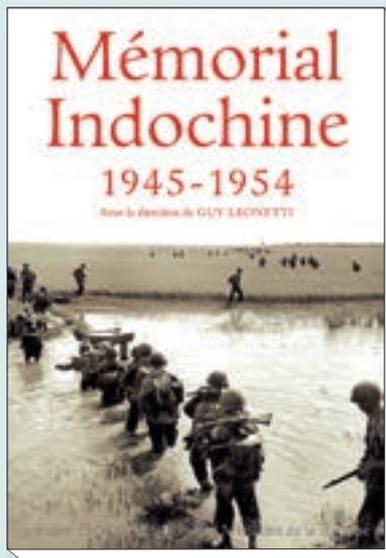
www.centenaire.org



Gueules Cassées
Sourire Quand Même

Union des Blessés de la Face et de la Tête
Fondation des «Gueules Cassées»

MÉMORIAL INDOCHINE 1945-1954 DE GUY LEONETTI



**Bernard Giovanangeli Éditeur /
Ministère de la Défense**
www.bgedition.com
192 pages

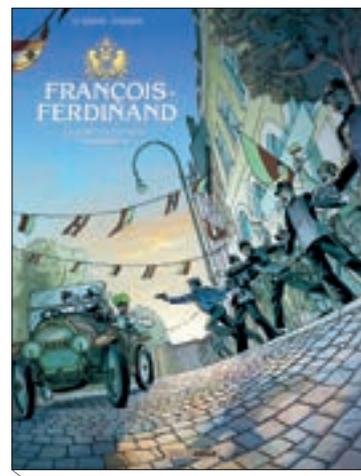
De 1945 à 1954, plusieurs centaines de milliers de soldats de l'Union française ont pris part à la guerre d'Indochine. Celle-ci fut à la fois une guerre civile, une guerre révolutionnaire et un temps fort de l'affrontement Est-Ouest. Publié à l'occasion du soixantième anniversaire de la fin des combats en Indochine, ce livre retrace le quotidien des soldats du Corps expéditionnaire français en Extrême-Orient, ainsi que les épreuves qu'ils ont endurées, tout en présentant les grandes phases du conflit. Grâce aux témoignages souvent inédits des combattants, le lecteur est plongé dans les réalités d'une page méconnue de notre histoire nationale.

Guy Leonetti est historien de formation et ancien auditeur de l'Institut des hautes études de la Défense nationale.

FRANÇOIS-FERDINAND LA MORT VOUS ATTEND À SARAJEVO DE JEAN-YVES LE NAOUR ET CHANDRE

**Vous connaissez sa mort,
cause de la Grande Guerre.
Mais connaissez-vous sa vie ?**

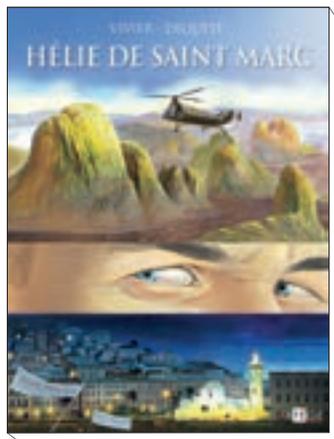
Plus que de l'attentat de Sarajevo, cette histoire vraie fait le récit de l'amour qui unit François-Ferdinand de Habsbourg et sa femme, malgré la pression de l'étiquette et les efforts de l'empereur François-Joseph qui a tout tenté pour les séparer. Jusqu'à les inciter vivement à se rendre à Sarajevo, le jour de l'ex-fête nationale de la Serbie fraîchement annexée. L'ombre de l'attentat - qui se profile de plus en plus - pèse peu à peu comme une mort annoncée à laquelle, par fierté, François-Ferdinand ne veut ni ne peut échapper tandis que sa femme l'accompagne parce qu'elle refuse de l'abandonner face au péril...



Grand Angle
www.angle.fr
48 pages

*Scénario : Jean-Yves Le Naour
Dessin : Chandre*

HÉLIE DE SAINT MARC DE JEAN-FRANÇOIS VIVIER ET PIERRE-EMMANUEL DEQUEST



Artège Éditions
www.editionsartège.fr
64 pages

De la Résistance à la guerre d'Algérie, en passant par trois séjours en Indochine, le destin d'Hélie de Saint Marc concentre les épreuves et les engagements de toute une génération. Disparu en 2013, Hélie de Saint Marc était un homme courageux et méditatif, tolérant et révolté, en un mot déroutant. À la lumière de son aventure, cette bande dessinée reprend les thèmes qui traversent la vie de ce témoin du XX^e siècle : le courage, l'engagement, la fidélité, l'honneur, l'amour, la prison, la mort, le sens de la vie...

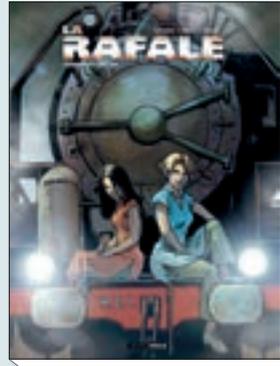
*Scénario : Jean-François Vivier
Dessin : Pierre-Emmanuel Dequest*

LA RAFALE (VOLUME 3) DE PATRICK COTHIAS, PATRICE ORDAS ET WINOC



Grand Angle
www.angle.fr
48 pages

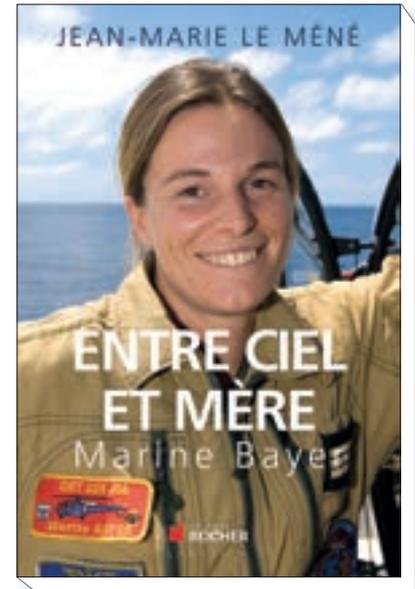
En Indochine, pendant la guerre contre le Viêt-minh, La Rafale est une forteresse roulante chargée de ravitailler des hommes... 1948, Frédéric Daguet, jeune ingénieur du chemin de fer transindochinois recruté par la Légion étrangère, est toujours à son bord. Loin de sa mission première de protection et de maintien de la ligne de chemin de fer, le train blindé est contraint d'escorter deux wagons de



civils vers Saïgon. Malades, religieuses, élèves en philosophie et familles de notables embarquent pour un périlleux voyage. Affaiblis par la nécessité de veiller sur leurs nouveaux passagers, inexpérimentés et inconscients du danger réel, les hommes du capitaine Renaudot vont être durement confrontés aux groupes armés Viêt-minh qui voient l'occasion ultime de frapper fort les esprits et le train...

*Scénario : Patrick Cothias et Patrice Ordas
Dessin : Winoc*

ENTRE CIEL ET MÈRE MARINE BAYER DE JEAN-MARIE LE MÉNÉ

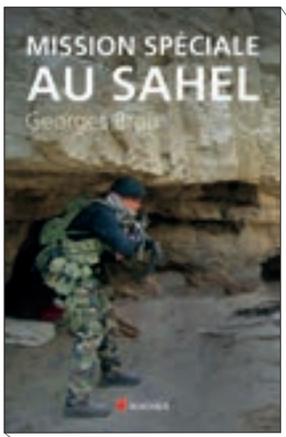


Éditions Slatkine
www.slatkine.com
136 pages

Pilote d'avion breveté à 15 ans, miss Bretagne à 17 ans, pilote d'hélicoptère embarqué à 22 ans, commandant d'aéronef en mission humanitaire à 24 ans, seule femme de l'équipage d'une frégate dans le Pacifique pendant un an, mère de trois enfants, chef de la flotille des hélicoptères à bord de la Jeanne d'Arc... Marine Bayer participe à la libération de marins aux mains de pirates somaliens. Ce livre retrace l'aventure surprenante d'une femme étonnante.

Après des études de droit, Jean-Marie Le Méné effectue une première partie de sa carrière comme officier dans la Marine nationale. Il est aujourd'hui conseiller-maître à la Cour des Comptes à Paris.

MISSION SPÉCIALE AU SAHEL DE GEORGES BRAU



Ce récit, à mi-chemin entre documentaire et fiction, anticipe sur une prise d'otages au Sahel revendiquée par le groupe islamiste AQMI (Al-Qaïda au Maghreb islamique). Si le gouvernement est déterminé à ne plus payer de rançon, il fait néanmoins appel à des spécialistes qui vont employer de nouvelles méthodes, la priorité étant de protéger les otages. Toute ressemblance avec la réalité serait purement fortuite...

Ancien officier supérieur des forces spéciales et de la DGSE, le lieutenant-colonel Georges Brau a déjà écrit quatre romans sur des événements qu'il a vécus.

Éditions du Rocher
www.editionsdurocher.fr
295 pages

Carnet

NOS JOIES... MARIAGES

Mariages de Camarades

Jean-Claude Gouellain
A. 42395
avec Thérèse Frain
50270 Sortosville-en-Beaumont

Ludovic Migliori
A. 45496
avec Laura Roberto
89190 Molinons

Damien Roques
A. 45519
avec Alexia Scotto
66000 Perpignan

Ont fêté leurs Noces d'Or

Christian & Jeannine Grémont
A. 41753
59242 Genech

Pierre & Annie Merglen
A. 45199
56450 Theix

Toussaint & Annick Susini
A. 45277
20167 Peri

Ont fêté leurs Noces de Diamant

Luc & Josette de Rosa
A. 43552
13011 Marseille

Jean & Henriette Le Quellec
A. 42632
63200 Riom

Nos félicitations ainsi que nos vœux de bonheur les accompagnent.

NOS ESPÉRANCES... NAISSANCES

Nous sommes heureux de vous faire part de nombreuses naissances

Enfants de Camarades

Myriam de Marin de Carranrais
Ass. 80808
Naissance de Evan
78955 Carrières-sous-Poissy

Ragim Kulijev
Ass. 80778
Naissance de Patricia
31400 Toulouse

Damien Roques
A. 45519
Naissance de Gabrielle
66000 Perpignan

Petit-enfant de Camarades

Alain Kergonou
A. 45532
Naissance de Ewan
29790 Beuzec-Cap-Sizun

Arrière-petit-enfant de Camarades

Josiane Bocahu
VA. 39207
Naissance de Eloïse
02340 Montcornet

Nous adressons nos vœux de santé aux heureuses mamans et aux bébés, ainsi que nos félicitations aux parents, grands-parents et arrière-grands-parents.



DÉCORATION

Notre camarade Jean Rokita, ancien adjudant-chef promu au grade de commandeur dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, a été décoré le jeudi 24 juillet par le général d'armée Bernard Dupont de Dinechin lors d'une cérémonie à l'Hôtel Royal Saint-Mart à Chamalières en présence de sa famille, du délégué régional Ludovic Masson et du délégué honoraire Jean Radjenovic.

NOTRE FIERTÉ... DÉCORATIONS

A été promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur

Georges Zwang
A. 45021
75007 Paris

A été promu au grade de grand officier de la Légion d'honneur

Jean Billaud
A. 45424
17000 La Rochelle

**A été promu au grade
de commandeur de l'Ordre national
du Mérite**

Rabah Hamzaoui
A. 45902
69330 Jons

**A été promu au grade d'officier
de l'Ordre national du Mérite**

Christian Migliaccio
A. 45281
83500 La Seyne-sur-Mer

**A reçu le diplôme d'honneur de
porte-drapeau pour 4 ans de fidélité**

Daniel Tamagni
A. 44500
30900 Nîmes

*Nous sommes heureux de leur
renouveler nos très vives et très
sincères félicitations.*

NOS PEINES ... DÉCÈS

**Nous avons à déplorer le décès
de nos Camarades**

Akli Abdelkrim
A. 43613
80290 Poix-de-Picardie

Albert Baret
A. 43609
13011 Marseille

Serge Beauville
A. 70187
34120 Castelnau-de-Guers

Théophile Bernard
A. 43872
13250 Saint-Chamas

Jean-Louis Bonnet
A. 44261
92100 Boulogne-Billancourt

Lucien Brard
A. 44025
35420 Louvigne-du-Désert

René Burnouf
A. 45412
35200 Rennes

Gavin Candidda
A. 44881
66000 Perpignan

Jacques Caron
A. 45390
62173 Blairville

Paul Damade
A. 43821
25350 Mandœuvre

Michel Denel
A. 42263
91130 Ris-Orangis

Maurice Dorchies
A. 45212
59251 Allennes-les-Marais

Jean Duval
A. 44695
72190 Saint-Pavace

Edmond Ferre
A. 42572
33140 Villenave d'Ornon

Michel Fleury
A. 44051
79300 Bressuire

Michel Frison
A. 44105
60100 Creil

Pierre Garret
A. 45757
35410 Château-Giron

André Gauthier
A. 69989
66000 Perpignan

Jean Hardy
Ass. 80593
35800 Dinard

Marcelle Humbert
A. 44171
54110 Haraucourt

Jean-Henri Huber
A. 45562
33980 Audenge

Vincent Le Floch
A. 44115
29800 Landerneau

Jean Lespitaou
A. 44751
40180 Tercis-les-Bains

**Merci de faire parvenir, en priorité à votre délégué
ou à défaut au siège, tout changement dans votre situation familiale,
(mariage, naissance, décès, etc.) ou dans vos coordonnées
(adresse, téléphone ou mail)**

Lucien Lloret

A. 43639
66660 Port-Vendres

Claude Simon

A. 41367
77177 Brou-sur-Chantereine

Emile Trocme

A. 41217
73000 Chambéry

Yvon Rivet

A. 44795
22580 Plouha

André Saint Georges

A. 42258
78130 Les Mureaux

Alfred Schilling

Ass. 80103
57200 Sarreguemines

Claude Wain

A. 41387
95120 Ermont

Maurice Willems

A. 45738
69300 Caluire

***Nous avons appris le décès
de Mesdames*****M.-Thérèse Anderhuber**

VA. 44593
55200 Commercy

Adrienne Bello

VA. 40100
30630 Cornillon

Octavie Cattané

VA. 43008
56100 Lorient

Arlette Chaudy

VA. 70090
25720 Avanne-Aveney

Lina Collet

VA. 40005
35400 Saint-Malo

Angèle Doya

VA. 41826
06300 Nice

Claudette Genin

VA. 44426
54000 Nancy

Jeanne Helbert

VA. 43403
68720 Illfurth

Simone Lehagre

VA. 42701
35700 Rennes

Irma Miodini

VA. 39057
06300 Nice

Simone Perrin

VA. 41601
210800 Chevigny-Saint-Sauveur

Micheline Sion

VA. 41209
59320 Haubourdin

Raymonde Voreiter

VA. 41174
45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle

Marie-Jeanne Weistroffer

VA. 43908
57100 Thionville

Ont perdu leur conjoint**André Blache**

A. 40097
77580 Villiers-sur-Morin

Charles Dauphin

A. 43417
11000 Carcassonne

Michel Maurice

A. 45493
66100 Perpignan

Jean Monier

A. 42455
14000 Caen

Robert Tzoukermann

A. 43092
93187 Jérusalem - Israël

Jean-Baptiste Valentin

A. 42259
83160 La Valette-du-Var

***Ont également été atteints
dans leur affection*****Sébastien Battistini**

A. 70324
décès de son père

Jeannine Goullemot

FA. 39250
décédée

Jacques Mougin

A. 70299
décès de sa sœur

Pascal Prabonnaud

Ass. 80726
décès de son père

*À chacune des familles éprouvées,
l'Union renouvelle ses condoléances et
sa sympathie profondément attristée.*

Souvenir

Ils nous ont quittés

Le général Jean-Louis Bonnet

Le général Jean-Louis Bonnet est décédé le 8 juillet.

Né le 9 juin 1930, il intègre l'École de l'air promotion 1951 et obtient son brevet de pilote de chasse en 1954 aux États-Unis. Il est affecté au III/2 Alsace à Dijon.

Détaché en Algérie en juillet 1956, il est grièvement brûlé le 21 septembre de la même année lors d'une mission. Après 17 mois d'hôpital et de convalescence, il est, en 1958, une nouvelle fois affecté à l'Escadrille III/2 Alsace.

Après plusieurs affectations, il intègre en 1969 l'École supérieure de guerre aérienne avant de rejoindre le Centre d'expériences aériennes militaires de

Mont-de-Marsan et y restera de 1971 à 1978.

Entre 1978 et 1983 et après différentes affectations qui vont l'amener de Metz à Aix-en-Provence en passant par le commandement des Éléments Air au Tchad, il devient en 1983 directeur du personnel de l'armée de l'air. Il prend sa retraite militaire en 1986 avec le grade de général de corps aérien.

Sa carrière n'est pas terminée car pendant neuf ans, de 1986 à 1995, il est directeur des affaires militaires à la Snecma. Il prend sa retraite civile en 1995.

Administrateur des Ailes Brisées et de l'Association des Pilotes de Chasse,



le général Bonnet a été également administrateur de notre association de 2001 à 2006, occupant la fonction de trésorier-adjoint.

Commandeur dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, grand officier dans l'Ordre national du Mérite, il était également titulaire de la Croix de la Valeur militaire et de la médaille de l'Aéronautique.

Nous assurons sa femme, ses enfants et toute sa famille de nos pensées émues et de notre soutien.

Le général Maurice Henry

Le 13 mai 2014 le général de corps d'armée Maurice Henry nous a quittés.

Né le 21 juillet 1919, il est admis à Saint-Cyr en 1938, promotion *De la plus grande France*.

La Seconde Guerre mondiale est proche. Il prend part à la campagne de France comme officier au 110^e RI. Blessé à Dunkerque et fait prisonnier, il s'évade pour rejoindre l'Afrique du Nord. Il participe à la campagne d'Italie où il est une deuxième fois blessé en janvier 1944.

En août de la même année, il débarque sur les plages de Provence et retrouve

sa terre de France. Mais voilà que se dessine déjà le conflit indochinois et, en 1947, le capitaine Henry commande le 2^e bataillon de marche d'Extrême-Orient en Cochinchine où il est une nouvelle fois blessé.

Après une affectation à Coëtquidan en 1950, il retourne en 1953 en Indochine pour commander le 3^e bataillon du 1^{er} RTM positionné au Moyen-Laos. Il est grièvement blessé à la tête le 30 avril 1954.

Il revient en France et dirige les études de l'EAI avant de repartir en 1960 pour son troisième conflit : l'Algérie.

Il occupe différentes fonctions et, en 1975, il prend le commandement de la

4^e région militaire à Bordeaux avant d'être élevé au rang de général de corps d'armée.

Il termine sa carrière en qualité d'inspecteur de l'infanterie.

Titulaire de 12 citations, Grand-croix de la Légion d'honneur, il était également Grand-croix de l'Ordre national du Mérite et décoré de la Croix de Guerre 1939-1945, Croix de Guerre TOE et Valeur militaire.

Le général Maurice Henry était « Gueule Cassée » et membre de l'UBFT depuis 1997.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à toute sa famille.

La Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre



Fondée en 1993, la Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre (CABAT) est aujourd'hui composée de 21 personnes, civiles et militaires. Ses bureaux sont situés au cœur des Invalides, lieu prédominant d'aide aux blessés des armées construit par Louis XIV, à une trentaine de minutes des hôpitaux parisiens et à proximité de l'administration centrale de l'armée de terre. Depuis sa création, cette cellule a assuré le suivi de plus de 9 000 blessés, dont 1 500 blessés recensés depuis 2010, et de 120 familles de décédés. Actuellement, plus de 600 militaires font l'objet d'un accompagnement. Une centaine de personnes nécessitent des actions directes, urgentes et soutenues. Une trentaine de blessés sont suivis en permanence dans différents hôpitaux ou centres spécialisés dans toute la France. Elle s'appuie sur un groupe de référents qui sont responsables d'un suivi individualisé et personnalisé du blessé ou de la famille endeuillée. Des experts dans le domaine social, juridique, psychologique et de la réinsertion permettent de répondre aux spécificités de toutes les situations.

Ses missions

Cellule centrale d'expertise et de commandement placée sous l'autorité du général gouverneur militaire de Paris (GMP) au titre spécifique de l'armée de terre, la CABAT assure, tant dans l'urgence immédiate que dans la durée, la coordination des actions entreprises dans le domaine du soutien aux blessés

en service ainsi qu'au profit des familles de militaires décédés en service. L'objectif principal est de permettre à tous les blessés de retrouver une place dans la société et de faciliter l'accompagnement socio-psychologique des familles endeuillées. La CABAT est chargée, en liaison avec la formation d'appartenance, du suivi du blessé de son entrée en milieu hospitalier jusqu'à sa réinsertion au sein de l'institution militaire ou de sa reconversion dans le secteur civil. Cette mission s'inscrit dans la durée, elle n'a pas de limites de temps. Cette cellule est une structure opérationnelle à compétence nationale.

La nouvelle directive n° 400108 diffusée au mois de février 2011 décrit la CABAT comme « tour de contrôle des blessés et des familles de soldats décédés de l'armée de terre ». La CABAT est chargée de synthétiser toutes les informations pour optimiser dans les meilleurs délais une prise en charge globale aux bénéfices des blessés et des familles endeuillées. Elle facilite, coordonne les actions des différents acteurs que sont principalement l'action sociale de la défense, le service de santé des armées, le service des pensions, la direction des ressources humaines de l'armée de terre, l'office national des anciens combattants, les organismes d'assurance et de Sécurité sociale, et les associations comme Terre Fraternité, Solidarité Défense ou l'UBFT. Il s'agit d'un accompagnement humain, incluant une dimension sociale, juridique, psychologique et une aide à la réinsertion.

Ses modes d'action

La CABAT a défini une norme d'accompagnement IFA qui permet de tracer le parcours des blessés. IFA signifie Identifier-Flécher-Accompagner. Lorsqu'un militaire est blessé en service ou en opération, il est pris en charge individuellement. Le blessé, une fois convoyé avec assistance médicale vers la structure adaptée, va être hospitalisé, en règle générale en région parisienne, dans l'un des grands hôpitaux militaires de la Défense. Un premier travail d'identification doit être effectué concernant non seulement la blessure, sa gravité et les séquelles éventuelles, mais aussi le profil social et professionnel de la personne. Parallèlement, la CABAT organise la venue de la famille au chevet du blessé, son hébergement et son accompagnement. Puis elle identifie un parcours avec l'ensemble des objectifs administratifs, sociaux, professionnels, sportifs, psychologiques et juridiques. Les démarches administratives incluent notamment l'indemnisation du préjudice physique, esthétique et d'agrément, les allocations, les indemnités assurantielles, tout cela sur une période de trois ans qui détermine la consolidation définitive sur le plan administratif. Passé ce délai, il faudra éventuellement flécher d'autres objectifs comme une consolidation psychologique, sociale, voire une reconversion professionnelle. Enfin, la CABAT intervient pour créer des stratégies d'accompagnement, c'est-à-dire fédérer tous les acteurs institutionnels et associatifs afin que le blessé puisse bénéficier de toutes les

Retrouver des prisonniers de la Première Guerre mondiale

Les archives du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) mises en ligne.

aides financières, morales et administratives. Cela se concrétise par exemple par du conseil juridico-administratif, des remédiations par le sport ou des aides financières pour des aménagements matériels liés au handicap. L'idée générale est bien que quelle que soit la situation du militaire blessé, il ne perde jamais le contact avec l'institution.

Pour ce qui est des familles des militaires décédés en service ou en opération, la démarche de la CABAT est la même. Techniquement, le dossier est plus complexe, mais le but à atteindre reste identique : soutenir, aider, conseiller pour que le temps administratif soit le moins pesant possible.

Afin d'assurer une prise en charge globale, la CABAT (qui n'a pas de moyens financiers dédiés) coordonne l'action des associations au profit du blessé ou de la famille du soldat décédé. C'est au départ un échange d'informations entre les différents acteurs (service social de la Défense, grandes associations nationales, entraides d'armes, mutuelles, assurances référencées, IGESA, ONAC...) qui aboutit à une action concertée pour assurer des besoins spécifiques : transport, logement, appareillages particuliers, formations, bourses, etc.

Le grand enjeu pour ceux qui sont les plus touchés est de « se réinventer une vie après la blessure ». La CABAT est un point d'ancrage sur lequel il est possible de s'appuyer dans la durée.

Après plusieurs années de numérisation, le CICR a mis à disposition sur son site des millions de fiches de prisonniers de la Première Guerre mondiale en sa possession (dont celle du capitaine Charles de Gaulle).

Pendant ce conflit, environ 10 millions de personnes furent internées dans des camps de détention : 8 millions de militaires, mais également 2 millions de civils.

En 1914, le CICR crée le « Bureau de renseignements sur les prisonniers » qui reçoit des listes nominatives de prisonniers indiquant captures, transfert de camp et décès en captivité. De

quelques personnes en août 1914, l'effectif de ce bureau explose jusqu'à 1 200 membres à la fin du mois de décembre de cette même année.

La mise en ligne est en phase finale de réalisation, mais il est déjà possible de consulter le site. On y trouve des noms de prisonniers français ou étrangers et la liste des 524 camps de détention dans le monde.

Pour accéder à ces informations, rendez-vous sur le site : <http://grandeguerre.icrc.org/fr>
Prochaine étape pour le CICR : la mise en ligne des prisonniers de la Seconde Guerre mondiale.

The screenshot shows the website interface for 'Prisonniers de la Première Guerre mondiale' by the ICRC. At the top, it says 'CICR 1914-1918 PRISONNIERS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE LES ARCHIVES HISTORIQUES DU CICR'. Below this is a navigation bar with links: 'RECHERCHER UN PRISONNIER', 'CONSULTER LES FICHES', 'CAMP DE PRISONNIERS', and 'LES COLLECTES DE LA NUMÉRIISATION'. The main heading is 'Prisonniers de la Première guerre mondiale les archives du CICR'. A descriptive paragraph follows: 'Archives 1914-1918 : Les listes de la Première Guerre mondiale, un million de prisonniers, militaires et civils, furent capturés et internés dans des camps de détention.' Below this is another paragraph: 'Les États en guerre ont envoyé au CICR des listes de prisonniers de différentes nationalités. Sur cette base, celui-ci a recueilli des listes. Une guerre oubliée dans un million de fiches individuelles nominatives.' There are two links: 'En savoir plus...' and 'État de la numérisation...'. A large circular graphic contains the word 'Rechercher' and the phrase 'une personne dans les archives'. Below this is a search input field and a red button labeled 'COMMENCER LA RECHERCHE'. At the bottom left, there is a small image of soldiers in a trench.

L'exonération des frais de succession en cas de décès

Article 796 du Code général des impôts

I. Sont exonérées de l'impôt de mutation par décès les successions :

2° bis - Des militaires décédés lors de leur participation à une opération extérieure ou, dans les trois années suivant la fin de celle-ci des blessures reçues ou des maladies contractées pendant cette opération;

8° - Des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires décédés en opération de secours, cités à l'ordre de la Nation;

9° - Des policiers et des gendarmes décédés dans l'accomplissement de leur mission, cités à l'ordre de la Nation;

10° - Des agents des douanes décédés dans l'accomplissement de leur mission, cités à l'ordre de la Nation.

II. L'exonération ne profite toutefois qu'aux parts nettes recueillies par les ascendants, les descendants ainsi que par les frères et sœurs ou leurs descendants.

Pour une information plus précise prenez connaissance de cet article du Code général des impôts dans son intégralité.

Modification de la valeur du point d'indice de PMI

« La valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité au 1^{er} janvier 2014 est, compte tenu de la variation de l'indice d'ensemble des traitements bruts de la fonction publique de l'État constatée, fixée à 13,96 €. »

(Article 1 de l'arrêté du 17 septembre 2014 fixant la valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité au 1^{er} janvier 2014 en application des articles L.8 bis et R.1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre).

LES AILES BRISÉES

ENTRÉE LIBRE 2, 3 et 4 DÉCEMBRE 2014 SALONS HOCHÉ PARIS 8°

VENTE D'ENTRAIDE

AU PROFIT DES AILES BRISÉES

Participer, c'est partager !

Le plaisir des fêtes associatif et l'œuvre des bénévoles est au cœur de l'association. Chaque année, pendant les fêtes de Noël, il est organisé pour faire une œuvre de Noël au profit de l'association. Par votre présence participerez au soutien de l'association "Les Ailes Brisées".

Requis T201, aux familles des volontaires français en service étranger.

ASSOCIATION AILES BRISÉES - 5, rue Christophe Colomb - 75008 PARIS - Tél. 01 40 73 82 40 - Fax. 01 40 73 82 48

01 40 73 82 40 - 01 40 73 82 48

Vente de bienfaisance des Ailes Brisées

au profit de ses activités d'entraide

2 décembre (14 h - 20 h)

3 décembre (11 h - 20 h)

4 décembre (11 h - 19 h)

Salons Hoche

9, avenue Hoche - 75008 paris

Les Ailes Brisées - 5, rue Christophe Colomb - 75008 paris

Tél. 01 40 73 82 40 - Fax. 01 40 73 82 48

JACQUES-HENRI SCHLÖESING

UN FRANÇAIS LIBRE

Un film de
GABRIEL LE BOMIN

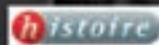
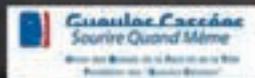


DVD

EN BONUS

« *Bombardiers lourds* »,
film d'archives dédié
aux équipages des groupes
« *Guyenne* » et « *Tunisie* »

ecpa ▶ d
AGENCE D'IMAGES
DE LA DÉFENSE



BON DE COMMANDE

(à découper ou à recopier)

COPRODUCTION : CINÉTÉVÉ – ECPAD – FONDATION DE LA FRANCE LIBRE

ecpa ▶ d
BOUTIQUE

À renvoyer, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : l'agent comptable de l'ECPAD
ECPAD Pôle commercial - 2 à 8, route du Fort - 94205 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. : 01 49 60 59 51 - Fax : 01 49 60 52 40

M^{me}, M^{lle}, M _____ Prénom _____
N^o, rue _____ Ville _____ Code postal _____
Tél. _____ E-mail _____

Date :

Signature :

Désignation de l'article	Prix unitaire TTC	Quantité	Montant TTC
JACQUES-HENRI SCHLÖESING	12,99 €		
	Frais de port		5,50 €
	Total à payer		

Conformément à la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit constant d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Les informations recueillies sont destinées à un usage interne.

BON DE COMMANDE VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2014

COMMANDE PAR INTERNET : www.boutique.ecpad.fr



GC-11/14

Je souhaite recevoir le catalogue 2014

TÉLÉASSISTANCE VIVRE CHEZ SOI EN TOUTE SÉCURITÉ

Certains d'entre vous sont isolés ou craignent de ne pas être secourus en cas de problème (chute ou malaise). La **téléassistance** est un moyen fiable et rapide de gérer toute demande d'assistance. Seule ou en famille, la téléassistance permet à la personne de retrouver son autonomie, de **vivre à domicile en sécurité** et de **rassurer ses proches**. Grâce à un émetteur fixé à un bracelet (ou à un pendentif), vous êtes en **relation permanente avec une centrale d'écoute, 24h/24, 7j/7** qui apportera, en cas d'appel, une solution dans les plus brefs délais, en prévenant les proches (voisin, famille, ami, etc.) ou les secours adaptés.

— L'Union prend totalement en charge les frais d'installation et l'abonnement mensuel —



Comment ça fonctionne ?

1 - l'appel



En quelques instants, l'abonné est en relation directe avec la centrale d'écoute, disponible 24h/24, 7j/7.

2 - l'écoute



Un chargé d'écoute et d'assistance répond à l'appel, prend en compte la demande et, si nécessaire, déclenche l'intervention d'un tiers.

3 - l'intervention



Dans les plus brefs délais, l'entourage et/ou les services d'urgence se rendent auprès de l'abonné.



Questionnaire à remettre à votre délégué (adresse en fin de magazine)

Je suis intéressé(e) par la téléassistance

Oui

Non

Je bénéficie déjà de la téléassistance

Oui

Non

Cela me coûte _____ euros par mois.

Joindre les photocopies du contrat et des factures de l'année écoulée.

Nom et Prénom : _____

Membre / Veuve N° : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Handicap et divorce

Sur le sens et les conséquences de la décision 2014-398 QPC* du 2 juin 2014.

par **Véronique de Tienda-Jouhet**
Avocat au barreau de Paris

La décision du Conseil constitutionnel n° 2014-398 QPC* du 2 juin 2014 ayant prononcé l'inconstitutionnalité de l'alinéa 2 de l'article 272 du Code civil semble générer des incompréhensions regrettables, autant que je peux en juger au travers des instances en divorce concernant un pensionné militaire dont la défense m'a été confiée. Il faut, d'abord, rappeler que jusqu'à l'importante réforme opérée par la loi n° 75-617 du 11 juillet 1975, le divorce ne mettait pas fin au devoir de secours entre époux (qui constitue l'une des obligations du mariage : « *Les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours, assistance* » - article 212 du Code civil), ce qui avait pour conséquence qu'après divorce, l'un des ex-conjoints pouvait être tenu de verser à l'autre une pension alimentaire, fixée par le juge, sans limite de temps, ni de montant.

La réforme de 1975 a tout changé, puisque, d'une part, le divorce met désormais fin à tous les devoirs respectifs entre époux et, d'autre part, en cas de disparité créée par la rupture du mariage dans les conditions d'existence des époux dûment établie, une indemnité dite prestation compensatoire est instaurée au bénéfice de l'époux victime de la disparité (article 270 du Code civil), fixée définitivement au moment du divorce.

L'article 271 du Code civil a été élaboré (en 1975) et complété (en 2004) de

façon à déterminer la manière dont cette prestation compensatoire doit être fixée, dès lors qu'une disparité au sens de l'article 270 du Code civil a été constatée.

L'alinéa 1^{er} de l'article 271 pose le principe d'une appréciation globale des situations de chacun des futurs ex-époux, tandis que le second alinéa fournit une liste (non exhaustive) des éléments à prendre en considération par les juges pour fixer la prestation compensatoire.

C'est dans ce contexte législatif que s'était rapidement posée la question de savoir comment comptabiliser certaines sommes versées à l'un des époux, qui n'étaient ni des revenus du capital, ni des revenus du travail, tels par exemple les sommes versées pour indemniser un préjudice, les prestations sociales ou, encore, certains revenus dits de substitution.

Il revint alors aux juges, et plus particulièrement à ceux de la Cour de cassation, de se prononcer sur ces ressources diverses.

Inquiets de cette liberté laissée aux juges, dans le cadre de l'article 15 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, à la faveur d'un amendement du rapporteur, diverses associations de handicapés avaient obtenu l'ajout d'un second alinéa à

l'article 272 du Code civil prévoyant que pour le calcul de la prestation compensatoire : « *Dans la détermination des besoins et des ressources, le juge ne prend pas en considération les sommes versées au titre de la réparation des accidents du travail et les sommes versées au titre du droit à compensation d'un handicap.* »

Cet amendement, après avoir été supprimé par le Sénat qui en avait parfaitement perçu les limites et les dangers (liés aux difficultés inextricables auxquelles les juges allaient se trouver confrontés pour définir les contours de ce nouvel alinéa au vu de la très grande diversité des prestations et qui aboutiraient nécessairement à des solutions défavorables aux handicapés), avait pourtant été rétabli, en seconde lecture, par l'Assemblée nationale.

C'est ainsi que la Cour de cassation, à laquelle il revient *in fine* de dire comment appliquer la loi, avait rapidement restreint le champ des exclusions visées par le 2nd alinéa de l'article 272, comme suit :

- Par un premier arrêt du 28 octobre 2009 elle avait jugé que l'AAH (allocation adulte handicapé) devait être prise en compte pour le calcul de la prestation compensatoire, au titre des ressources.

- Par un deuxième arrêt du 9 novembre 2011, elle avait jugé de la même façon pour une pension militaire d'invalidité.

* Question prioritaire de constitutionnalité.

– Par un troisième arrêt du 26 septembre 2012, elle avait encore adopté la même solution à propos de la pension d'invalidité d'un agriculteur.

– Puis, par un quatrième arrêt du 18 décembre 2013, elle avait jugé, pour une indemnité versée en réparation du préjudice corporel découlant d'un accident de la circulation, qu'il y avait lieu que l'époux bénéficiaire établisse, poste par poste, que les sommes lui étaient versées au titre du droit à compensation du handicap afin qu'en application de l'alinéa 2 de l'article 272 il n'en soit tenu compte, ni dans ses besoins ni dans ses ressources.

C'est de la sorte que le second alinéa de l'article 272 déterminait un examen au cas par cas, ayant conduit la Cour de cassation à rechercher, à chaque fois, quelle était la nature juridique des sommes versées, puis à exclure de l'exclusion prévue par le second alinéa de l'article 272, toutes celles qui avaient la nature d'un revenu ou toutes celles compensant un revenu et, ainsi, à n'accepter, dans le cadre de l'exclusion prévue par le texte, que celles compensant un handicap, sachant que l'analyse était le plus souvent discutable, compte tenu de la nature hybride de la plupart des multiples prestations en cause.

Ainsi, l'exclusion prévue par le second alinéa de l'article 272 du Code civil ne bénéficiait qu'à un très petit nombre de handicapés se résumant quasiment aux accidentés du travail bénéficiaires d'une rente accident du travail versée en application du Code de la Sécurité sociale (mais pas de manière certaine aux bénéficiaires d'une rente versée en réparation d'une maladie professionnelle) et, aux handicapés, seulement pour les sommes à eux versées pour une aide humaine, des frais d'aménagement du logement, d'acquisition de produits liés

au handicap... (soit, grosso modo, les dépenses fixées par l'article 245-3 du Code de l'action sociale).

La loi étant, de la sorte, créatrice d'inégalités flagrantes entre handicapés (que leur handicap soit d'origine professionnelle ou pas), on peut affirmer que le législateur avait non seulement manqué son but – qui était de protéger les ressources du handicapé des conséquences d'un divorce – mais encore, édicté une disposition qui, finalement, aboutissait à ne pas tenir compte de leur état de santé lors de la fixation de la prestation compensatoire, et cela alors même qu'il s'agit d'un critère déterminant prévu par l'article 271.

Le nombre de divorces allant croissant, y compris dans la famille des pensionnés militaires, il devint vite évident que l'exclusion de l'article 272 – dont la Cour de cassation avait jugé une première fois en 2011 qu'elle ne s'appliquait pas aux pensions militaires en raison de leur nature mixte – permettait d'amputer, sans limite, une pension versée au titre de la reconnaissance de la Nation, pour en faire bénéficier un conjoint non titulaire de cette reconnaissance, d'une part, et en pleine possession de ses moyens physiques, d'autre part.

C'est de la sorte que dans le cadre d'un dossier dont j'avais la charge fut posée la question prioritaire de constitutionnalité ayant abouti à la décision du Conseil constitutionnel du 2 juin 2014.

En effet, et puisque l'épouse en instance de divorce arguait du montant de la pension militaire pour établir une disparité de revenus et obtenir la fixation d'une prestation compensatoire à son profit, ce qui pouvait conduire le pensionné à ne plus pouvoir faire face à son handicap majeur, l'empêchant de travailler, après

le prononcé du divorce, étant précisé que la pension militaire est son unique source de « revenus », j'avais soutenu par QPC qu'il fallait, sur le plan du droit, soit obtenir une extension plus égalitaire des exclusions visées par l'article 272 alinéa 2 du Code civil, de façon à ce qu'au moins tous les accidents de vie professionnelle soient pris en compte (accidents de service pour tous les agents de l'État, militaires compris, accidents agricoles, etc.), soit obtenir que l'interprétation faite par la Cour de cassation de cet alinéa 2 soit déclarée inconstitutionnelle, pour les tris opérés entre prestations, alors même qu'elles étaient quasiment toutes de nature hybride.

Finalement, par le biais d'un grief par lui soulevé d'office, le Conseil constitutionnel a opté pour une troisième voie, qu'il explique lui-même dans le commentaire qu'il a produit au soutien de sa décision :

« Le grief du requérant portait sur l'égalité entre les titulaires de différentes pensions ou prestations (...).

Cependant, le Conseil constitutionnel a, comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises, soulevé d'office un grief (...) tiré de ce qu'en interdisant à la juridiction de prendre en considération, pour le calcul de la prestation compensatoire, les sommes versées au titre de la réparation d'un handicap, alors que l'article 271 du Code civil fait obligation à cette même juridiction de prendre en considération l'état de santé des époux, les dispositions du second alinéa de l'article 272 du Code civil porteraient atteinte à l'égalité des époux devant la loi.

Si le grief soulevé d'office était, comme celui du requérant, tiré de la violation du principe d'égalité, la différence de traitement en cause était différente de celle que le requérant mettait en cause. En outre, l'argumentation de celui-ci

tendait à obtenir un élargissement des exclusions prévues par le second alinéa de l'article 272 du Code civil afin que soient exclues d'autres prestations ou pensions que celles prévues par cet alinéa. Cette argumentation reposait donc sur le présupposé que le principe d'une telle exclusion est légitime. Le grief soulevé d'office par le Conseil constitutionnel mettait au contraire en cause le principe même de l'existence d'une telle exclusion rigide dans un dispositif ayant pour objet d'impartir au juge de procéder à une appréciation globale de la situation de vie respective des époux. »

C'est de la sorte que le Conseil constitutionnel a prononcé l'inconstitutionnalité de l'alinéa 2 de l'article 272 du Code civil, en choisissant de ne se fonder que sur le grief par lui soulevé d'office fondé sur l'incompatibilité des exclusions prévues par le second alinéa de l'article 272 avec l'article 271, énumérant l'état de santé parmi les critères à prendre obligatoirement en compte pour la fixation d'une éventuelle prestation compensatoire.

En raisonnant non plus en considération de l'égalité des citoyens (handicapés) devant la loi, mais plus précisément, à partir de l'objet de la loi ayant instauré une prestation compensatoire et sur le principe d'égalité des époux devant la loi, le Conseil constitutionnel a donc mis un terme aux exclusions inégalitaires et, donc, inconstitutionnelles de l'alinéa 2 de l'article 272 du Code civil. Contrairement à ce qu'ont cru comprendre certains, c'est un grand pas pour tous les époux handicapés en instance de divorce, qui est d'ailleurs résumé par cette phrase incluse au considérant n° 8 de la décision du 2 juin 2014 : « *Que les sommes versées à une personne au titre de la compensation de son handicap ne sauraient être détour-*



 **Véronique de Tienda-Jouhet.**

nées de leur objet pour être affectées au versement de la prestation compensatoire dont cette personne est débitrice. »

C'en est donc terminé des exceptions et, surtout, des tris à opérer entre les diverses prestations versées à certains justiciables.

S'agissant précisément des pensions militaires d'invalidité qui ont suscité cette question prioritaire de constitutionnalité, il convient de souligner qu'elles ne sont pas de nature hybride, puisqu'elles n'ont vocation à indemniser

que la gêne fonctionnelle générée par la ou les affection(s) pensionnée(s).

Enfin, et pour terminer, il convient de rappeler que quelles que soient les ressources à prendre en considération pour fixer une prestation compensatoire il faut nécessairement toujours démontrer le lien de causalité entre la disparité et la rupture du mariage avant de considérer *in concreto* la situation des parties, notamment au regard des critères énoncés par l'article 271 et en l'espèce, plus particulièrement l'état de santé de chacun des époux.

Aides accordées par l'Union à ses membres

Rappelons que ces aides ne sont pas automatiques. Elles sont soumises à conditions de ressources. Nous devons secourir en priorité « les plus faibles et les plus démunis » (colonel Picot).

1. Dotation au mariage*

Une dotation au mariage peut être accordée aux membres de l'Union qui se marient ou se remarient. Un certificat de mariage doit être fourni.

2. Allocation de naissance*

Il peut être accordé une allocation forfaitaire à la naissance des enfants. Joindre à la demande un bulletin de naissance et une photocopie du livret de famille.

3. Participation aux frais d'obsèques*

Deux cas peuvent se produire :

- décès survenant dans un couple Gueules Cassées : une allocation assortie d'un supplément par enfant à charge peut être versée au conjoint survivant ayant supporté seul les frais d'obsèques;
- décès du dernier vivant dans le couple Gueules Cassées : une allocation peut être servie à l'héritier qui a supporté seul les frais d'obsèques et qui se « porte fort » pour les cohéritiers.

Des justificatifs devront être fournis.

4. Études, apprentissage

Il peut être accordé une allocation aux membres et aux veuves de membres, en cas d'études poursuivies par leurs enfants ou de mise en apprentissage. Le Bureau décide en considération du

cas d'espèce qui lui est présenté. La demande ne peut être prise en compte passé le 31 décembre de l'année scolaire en cours.

5. Assistance devant les tribunaux

L'assistance devant les juridictions de pensions peut être assurée à tous les membres de l'Union qui devront préalablement adresser au siège un dossier complet. Notre conseil juridique se prononcera sur le bien-fondé de l'appel ou du pourvoi.

6. Pourvoi au Conseil d'État

Une loi de 1936 ayant supprimé la gratuité du recours devant la Commission supérieure de cassation des pensions, l'Union peut prendre à sa charge les frais de recours des membres, après avis de notre conseil juridique sur l'opportunité du pourvoi.

Avant d'entreprendre un recours, les membres sont donc invités à prendre l'avis du siège.

7. Aides diverses

En dehors des cas qui précèdent, des aides peuvent être accordées dont le montant et les conditions d'attribution sont fixés dans chaque cas d'espèce.

Des aides spéciales peuvent être accordées aux réfugiés et aux victimes de calamités.

8. Prêts d'honneur

Des prêts d'honneur peuvent être accordés aux membres de l'Union. Ils sont servis à court terme. Ils doivent répondre à des soucis sérieux personnels ou de famille. En effet, l'Union n'a pas la possibilité de satisfaire des objectifs commerciaux.

9. Chambres au siège

Des chambres peuvent être mises à la disposition des membres de passage à Paris.

En raison de leur nombre limité, il est recommandé d'adresser les demandes de réservation au siège au moins quinze jours à l'avance.

10. Maison de repos, convalescence, EHPAD

Le Coudon : Domaine des Gueules Cassées
627, avenue du colonel Picot
Le Coudon, BP 147
83163 La Valette-du-Var Cedex
Téléphone : 04 94 61 93 00

* La demande doit être effectuée dans un délai maximum de six mois.

Demande individuelle de soutien à retourner à votre délégué

(Il est impératif que vous soyez à jour de vos cotisations pour que cette demande soit traitée.)

I. État civil

Nom, prénom :

N° de membre :

Adresse et téléphone :

Nombre d'enfants à charge et âge :

Profession avant la retraite :

II. Motif de la demande

.....

.....

.....

III. Renseignements à fournir

A. Montant annuel des ressources		B. Propriétaire de		
Montant total des salaires :	Résidence principale :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Montant total des retraites :	Résidence secondaire :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Revenus de valeurs mobilières :	Patrimoine locatif :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Revenus locatifs :			
Pension militaire d'invalidité :			
Aide sociale :			
Aide personnalisée au logement :			
Allocation personnalisée d'autonomie :			
TOTAL			

IV. Pièces à joindre justifiant la demande

Ressources : avis d'imposition complet, dernier avis de pension militaire d'invalidité, APL, AAH, etc.

Charges : crédits, loyer, EDF, GDF, chauffage, assurances, impôts, complémentaire santé, etc.

Autres : devis appareillage auditif, devis travaux de restauration prothétique, etc.

Il est conseillé au membre désirant demander un soutien à l'Union de contacter son délégué afin d'obtenir la liste des documents à fournir.

Signature du demandeur

V. Avis du délégué

.....

.....

.....

TABLEAU DES PENSIONS ET ALLOCATIONS DES VICTIMES DE LA GUERRE

en euros, et avec le nombre de points correspondant à chacune d'elles

POURCENTAGES D'INVALIDITÉ	NOMBRE DE POINTS			NOMBRE TOTAL DE POINTS	MONTANT MENSUEL DE L'ALLOCATION	
	Pension principale	Allocations des Grands Invalides N° 1,2,3,4,5,5bis	N° 6		Allocation du statut	Au 01/07/2013 point à 13,94 €
10%	48			48	55,76	55,84
15%	72			72	83,64	83,76
20%	96			96	111,52	111,68
25%	120			120	139,40	139,60
30%	144			144	167,28	167,52
35%	168			168	195,16	195,44
40%	192			192	223,04	223,36
45%	216			216	250,92	251,28
50%	240			240	278,80	279,20
55%	264			264	306,68	307,12
60%	288			288	334,56	335,04
65%	312			312	362,44	362,96
70%	336			336	390,32	390,88
75%	360			360	418,20	418,80
80%	384			384	446,08	446,72
85% Sans statut	361	128		489	568,06	568,87
85% Avec statut	361	64		200	726,04	727,08
90% Sans statut	368	154		522	606,39	607,26
90% Avec statut	368	77		300	865,44	866,68
95% Sans statut	370	204		574	666,80	667,75
95% Avec statut	370	102		400	872	1012,97
100% Sans statut	372	256		628	729,53	730,57
100% Avec statut	372	128		500	1161,67	1163,33
100% + 1°	388	540		211	1139	1323,14
100% + 2°	404	543		233	1180	1370,77
100% + 3°	420	546		255	1221	1418,40
100% + 4°	436	549		277	1262	1466,02
100% + 5°	452	552		299	1303	1513,65
100% + 6°	468	555		321	1344	1561,28
100% + 7°	484	558		343	1385	1608,91
100% + 8°	500	561		365	1426	1656,54
100% + 9°	516	564		387	1467	1704,17
100% + 10°	532	567		409	1508	1751,79
et par degré (art. 16) en plus	16	3		22	41	47,63
100% art. 18	465	1373		351	2189	2542,89
		1464			2280	2648,60
100% + 1°	485	1373	50	381	2289	2659,06
		1464			2380	2764,77
100% + 2°	505	1373	100	391	2369	2751,99
		1464			2460	2857,70
100% + 3°	525	1373	150	401	2449	2844,92
		1464			2540	2950,63
100% + 4°	545	1373	200	411	2529	2937,86
		1464			2620	3043,57
100% + 5°	565	1373	250	421	2609	3030,79
		1464			2700	3136,50
100% + 6°	585	1373	300	431	2689	3123,72
		1464			2780	3229,43
100% + 7°	605	1373	350	441	2769	3216,66
		1464			2860	3322,37
100% + 8°	625	1373	400	451	2849	3309,59
		1464			2940	3415,30
100% + 9°	645	1373	450	461	2929	3402,52
		1464			3020	3508,23
100% + 10°	665	1373	500	471	3009	3495,46
		1464			3100	3601,17
et par degré (art. 16) en plus	20		50	10	80	92,93
100% + double art. 18	1032	1464	1250	601,2	4327,2	5026,76
+ Art. 16 et 9° 100% + double art. 18	1064	1464	1250	601,2	4379,2	5087,17
+ Art. 16 et 10° et par degré (art.16) en plus	32		50	10	92	106,87

Le chiffre le plus élevé concerne les aveugles, les paraplégiques et les amputés des deux membres.

N.B. - Dans la colonne Total n'est pas compris le montant de l'allocation n° 8 de 676 points pour les aveugles, les amputés des deux mains ou des deux cuisses, et impotents totaux des deux membres bénéficiaires du statut, et fixée à 800 points pour ceux d'entre eux qui ne bénéficient pas du statut. Cette allocation est pour les autres impotents doubles ou amputés doubles, fixée à 476 points (avec le statut) et à 600 points (sans le statut).

Organisation

Conseil d'administration

BUREAU

Henri Denys de Bonnaventure
Président
Médaille Militaire

Bertrand de Lapresle
Vice-président
Grand officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Bernard Allorent
Trésorier

Jean Roquet Montegon
Trésorier adjoint
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Patrick Remm
Secrétaire du Conseil
Médaille Militaire
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

MEMBRES

Hubert Chauchart du Mottay
Président de la Fondation
Commandeur de la Légion d'honneur
Grand-Croix de l'Ordre national du Mérite

Jean Salvan
Président honoraire
Grand officier de la Légion d'honneur
Grand-Croix de l'Ordre national du Mérite

Michel Clicque
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Charles Dauphin
Chevalier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire
Valeur Militaire

Guy Delplace
Médaille Militaire
Croix de Guerre

William Dumont
Officier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire
Officier de l'Ordre national du Mérite

Michel Eychenne
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Michel Franque
Commandeur de la Légion d'honneur
Grand officier de l'Ordre national du Mérite

Jean-Daniel Marquis
Médaille de la Défense nationale

André Matzneff
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Pierre Merglen
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Georges Morin
Commandeur de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Michel Nail
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Direction générale

Olivier Roussel
Directeur général
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Catherine Ponroy
Assistante de direction

Nabila Falek
Chef des services comptables

Alain Bouhier
Directeur adjoint
Chargé de la vie associative

Dominique Lelong
Directeur
Moussy

Isabelle Chopin
Directrice adjointe
Le Coudon

LES FONDATEURS

Colonel Yves Picot † (1862-1938)
Président

Bienaimé Jourdain † (1890-1948)
Secrétaire général

Albert Jugon † (1890-1959)
Secrétaire général

LES VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Madame H.-A. Strong †
Chevalier de la Légion d'honneur

Madame Cathelin †

Colonel Corrin Strong †
Combattant volontaire dans l'armée française
1914-1918

À L'HONORARIAT

Jacques Fuksa
Officier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire

Jean Monier
Chevalier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire Croix de Guerre

Xavier Halgand
Officier de l'Ordre national du Mérite

Délégués régionaux et départementaux, porte-drapeaux

Alpes de Haute-Provence et Alpes-Maritimes

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Alain Bouhier

06, 04
18, rue Acchiardi de St-Léger
06300 Nice
Tél. : 01 44 51 52 00
abouhier@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Frédéric Durini

Lotissement les Trois Palmiers
1130, avenue de Vaugrenier
06270 Villeneuve-Loubet
Tél. : 06 12 39 08 75

Alsace

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PORTE-DRAPEAU

Georges Wilbert

67, 68
13, rue du Lavoir
67260 Keskatal
Tél. : 03 88 00 21 62
georges.anne.wilbert@gmail.com

Aquitaine

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Michel Potriquet

24, 33, 47
5, rue André Gide
33980 Audenge
Tél. : 05 56 82 54 87
michel.potriquet@gmail.com

PORTE-DRAPEAU

Jean-Claude Dourne

9 bis, rue de l'Aiguillon
33120 Arcachon
Tél. : 05 56 54 81 00

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean-François Louvrier

64, 40
3, impasse des Palombes
64230 Lescar
Tél. : 05 59 81 26 56
jflouvrier@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Viviane Roulet

Route de Castetpugon-L'Église
64350 Simacourbe
Tél. : 05 59 68 22 50

Auvergne

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Ludovic Masson

03, 15, 43, 63
27, Ilot Aragon 2
63500 Issoire
Tél. : 04 63 44 50 85
Tél. : 06 95 63 46 58

Bourgogne

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Robert Esquirol

21, 58, 71, 89
9, rue des Écoles
21910 Noiron-sous-Gevrey
Tél. : 03 80 36 91 72
esquirol.robert@wanadoo.fr

PORTE-DRAPEAU

Michel Clerget

Rue de la Gare
Les Collinettes
21410 Malain
Tél. : 03 80 23 68 80

Bretagne-Pays de Loire

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Lucien Flamant

22, 35, 29, 49, 53, 56, 72
1, rue St Michel
22430 Erquy
Tél. : 02 96 72 40 81
lflamant@gueules-cassees.asso.fr

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX

Lucien Goragner

29
11, route de Bénodet
29950 Clohars-Fouesnant
Tél. : 02 98 57 20 06

Pierre Merglen

56
Kerprat
56450 Theix
Tél. : 02 97 43 02 80
Tél. : 06 31 95 46 39

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL PORTE-DRAPEAU

Laurent Drouart

49, 53, 72
La Paregère
72510 Requeuil
Tél. : 02 43 46 44 80
Tél. : 06 18 05 22 98
ldrouart@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Roger Tanguy

94, rue François Coppée
29200 Brest
Tél. : 02 98 47 92 23

Centre

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean Beauval

18, 28, 36, 37, 41, 45
37 bis, rue de la Sente
45400 Fleury-les-Aubrais
Tél. : 02 38 86 19 46

PORTE-DRAPEAU

Georges Leplatre

8, rue des Petits-Osiers
45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle
Tél. : 02 38 88 44 27

Champagne-Ardenne

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean Déprez

08, 51, 10, 52
10, rue de Paradis
51480 La Neuville-aux-Larris
Tél. : 03 26 58 15 73
jeandep@wanadoo.fr

Corse

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

René Chiamonti

2A, 2B
Villa St-Jean-Baptiste
Route de St Antoine,
Nocello Bas, 20200 Bastia
Tél./Fax : 04 95 31 20 00
rchiamonti@wanadoo.fr

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL**Brandicius Albericci** 🇫🇷

Résidence Monserato
Quartier St-Antoine, bâtiment B
20200 Bastia
Tél. : 06 15 44 33 21
albericci.brandy@sfr.fr

PORTE-DRAPEAU**Gérard Blonde** 🇫🇷

Lotissement Santa Catalina n°29
20290 Borgo
Tél. : 04 95 31 16 02

Dom-Tom et étranger**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****René Fourcade** 🇫🇷

Délégué pour les Dom-Tom et l'étranger
7, rue d'Angalinat
31380 Montastruc-la-Conseillère
Tél. : 05 61 84 31 16
rene.fourcade@wanadoo.fr

Franche-Comté**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Jacques Mougin** 🇫🇷

25, 39, 70, 90
5, rue des Frères Piquerez
25120 Maiche
Tél. : 06 86 25 69 51
j.mougin11@aliceadsl.fr

PORTE-DRAPEAU**Phillipe Quilan**

15, rue du Cordier
25620 Mamirolle
Tél. : 03 81 55 82 78
Tél. : 06 89 95 52 51

Ile-de-France**DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX****Bernard Luquet** 🇫🇷

75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
78, rue de la Fraternité
93700 Drancy
Tél. : 01 48 95 32 65
bernard.luk@free.fr

Gérard Pinson 🇫🇷

75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
21, rue Saint-Georges
77122 Monthyon
Tél. : 01 64 36 12 51
gpinson@gueules-cassees.asso.fr

Rolf Stocker 🇫🇷

75
14, rue Wilhem
75007 Paris
Tél. : 06 95 16 63 19
stockerrolf@gmail.com

PORTE-DRAPEAU**Gilles Ménard** 🇫🇷

6, square George Sand
78190 Trappes
Tél. : 01 78 51 10 52
gilmen78@yahoo.fr

Languedoc-Roussillon**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Charles Dauphin** 🇫🇷

07, 11, 30, 34, 48, 66
18, rue Marcel Pagnol
11000 Carcassonne
Tél. : 04 34 42 23 19
Tél. : 06 60 07 60 72
charles.dauphin@neuf.fr

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL**Gabriel Méné** 🇫🇷

66
Résidence L'Oiseau blanc
3 bis, allée de Bacchus
66000 Perpignan
Tél. : 04 68 56 64 52
mene.gabriel@wanadoo.fr

PORTE-DRAPEAU**Daniel Tamagni** 🇫🇷

80, avenue de la Gare
« Le Velasquez » - 30900 Nîmes
Tél. : 04 66 40 33 17
Tél. : 06 60 68 32 85
Daniel.tamagni@gmail.com

Limousin**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Michel Marilly** 🇫🇷

19, 23, 87
7, avenue Aristide Briand
87410 Le Palais-sur-Vienne
Tél. : 05 55 35 51 92
michel.marilly@free.fr

Lorraine**DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX****Serge Véron** 🇫🇷

54, 55, 88
31, rue du Remenaumont
54600 Villers-les-Nancy
Tél. : 03 83 27 42 88
sveron@gueules-cassees.asso.fr

Robert Lang 🇫🇷

57
12, impasse des Violettes
57155 Marly
Tél. : 03 87 63 40 51
rlang@gueules-cassees.asso.fr

DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL**André Dezavelle** 🇫🇷

55
7, rue du Paquis, St-Mihiel
55300 Chauvencourt
Tél. : 06 81 64 67 74
Tél. : 03 29 91 08 67

PORTE-DRAPEAU**Gilbert Giron** 🇫🇷

36, rue de la Libération
55300 Dompcevrin
Tél. : 03 29 90 12 14

Gilbert Piant 🇫🇷

20, rue du Portugal
54500 Vandœuvre-les-Nancy
Tél. : 03 83 90 17 99

Joseph Zahm 🇫🇷

2, rue des 4 Vents
57530 Maizery
Tél. : 03 87 64 45 17

Midi-Pyrénées**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL****Robert Aragon** 🇫🇷

09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82
Place de l'Église
09190 Saint-Lizier
Tél. : 05 61 66 25 85

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX**Henri Daléas** Com 🇫🇷

65
80, chemin de la Passade
65200 Montgaillard
Tél. : 05 62 91 51 77

Frédéric Martinez

09, 12, 31, 81
5, chemin de Pelleport, Bât A
31500 Toulouse
Tél. : 05 61 54 37 49
Tél. : 06 72 94 71 50
fcj@9online.fr

André Moncassin

32, 82, 46
40, rue du Général-de-Gaulle
32140 Masseube
Tél. : 05 62 66 12 61
andre.moncassin@wanadoo.fr

Nord - Pas-de-Calais**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL**

Christian Grémont
59, 62
1278, rue de la Libération
59242 Genech
Tél. : 03 20 79 58 29
c.gremont59@orange.fr

Normandie**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL**

André Jacques
14, 27, 50, 61, 76
8, rue des Houx
Oissel-le-Noble
27190 Ferrières-Haut-Clocher
Tél. : 02 32 34 85 67
andre.jacques552@orange.fr

PORTE-DRAPEAU

Gilbert François
31, boulevard Raymond-Poincaré
14000 Caen
Tél. : 02 31 72 42 88

Picardie**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL**

Anselme Vilmont
02, 60, 80
35, rue du Maréchal Foch
80170 Rosières-en-Santerre
Tél. : 03 22 37 29 77

Poitou-Charentes**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL**

Jean-Claude Montardy
16, 17, 44, 79, 85, 86
7, rue des Prés Guérins
17540 Loiré-de-Vérines
Tél. : 05 16 49 50 86
jeanclaudemontardy@gmail.com

**DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL
PORTE-DRAPEAU**

Robert Abian
17
Entrée E / Appart. 16
6, rue Pujos - 17300 Rochefort
Tél. : 06 63 59 06 26
karinetterochefort17@gmail.com

PORTE-DRAPEAU

Alain Berthelot
6, rue Jean Jaurès
44610 Basse-Indre
Tél. : 02 40 86 74 18

Provence**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL**

Bernard Tomasetti
13, 83, 84
37, rue Carnot - 13680 Lançon-de-Provence
Tél. : 04 90 59 93 36
btomasetti@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Michel Crucke
Domaine des Gueules Cassées
627, avenue du Colonel Picot
Le Coudon - BP 147
83163 La Valette-du-Var Cedex
Tél. : 04 94 61 93 00
omontreau@gmail.com

Rhône-Alpes**DÉLÉGUÉ RÉGIONAL**

Michel Clicque
01, 05, 26, 38, 42, 69, 73, 74
48, rue des Frères Lumière
01240 St-Paul-de-Varax
Tél. : 06 73 11 02 48
Tél. : 04 74 42 57 49
clicque.michel@orange.fr

DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX

Jean Matton
05, 26, 38
758, Montée Château Grillet
38138 Les Côtes d'Arey
Tél. : 04 74 58 88 71
Tél. : 06 69 52 68 70
jmatton@gueules-cassees.asso.fr

Tadj Charef

73, 74
Bât B 404
17 bis rue de la Gare
74000 ANNECY
Tél. : 06 30 82 08 93
tadj.charef@wanadoo.fr

PORTE-DRAPEAUX

Georges Perez
10, rue Lamothe
69007 Lyon
Tél. : 04 72 73 04 13
geoperez83@orange.fr

Daniel Fiat

12, rue Elsa Triolet
38550 Saint-Maurice-d'Exil
Tél. : 04 74 86 60 71
Tél. : 06 58 44 61 71
daniel.fiat@cegetel.net

André Boisier

Les Romantines
356, avenue Charles-de-Gaulle
74800 La-Roche-sur-Foron
Tél. : 04 50 25 12 19

DÉLÉGUÉS HONORAIRES

Michel Deglaire
Lucien Humblot
Joseph Lannes
Jean Lequertier
Jean Monier
Fernand Ney
Pierre Nicollin
Jean-Louis Posière
Robert Preney
Jean Radjenovic
Jean Riccardi
René Rondot
André Saint-Martin
Gilbert Sanchez
Pierre Soumache

PORTE-DRAPEAUX HONORAIRES

Robert Bordachar
Gilles Kaddour
François Derrien
Jean Durand
François Pacifico
Roger Deschamps
Bernard Ledogar

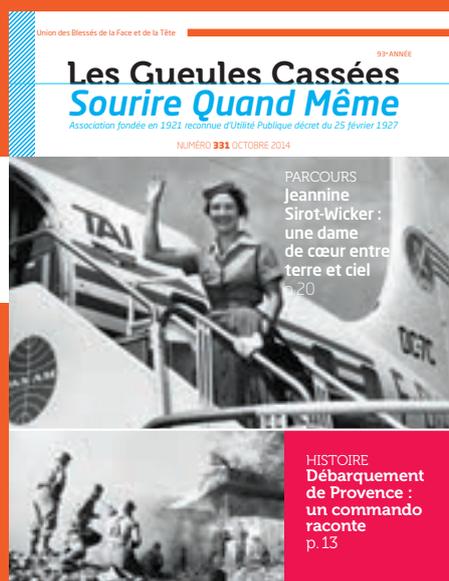
Ayant à 20 ans touché le fond de la détresse morale et physique,
nous nous sommes retrouvés et nous nous sommes élevés.

Nous nous sommes unis.

Dans les chemins de la fraternité, rien ne pouvait plus nous arrêter.

Nous nous sommes appelés nous-mêmes Les Gueules Cassées,
et avons adopté comme devise « Sourire Quand Même ».

Colonel Yves Picot



Union des Blessés de la Face et de la Tête

« Les Gueules Cassées »

20, rue d'Aguesseau, 75008 Paris

Téléphone : 01 44 51 52 00

Télécopie : 01 42 65 04 14

site internet : www.gueules-cassees.asso.fr

e-mail : info@gueules-cassees.asso.fr

